

**Mission de formulation
Programme d'Appui à la Société Civile
en Tunisie**

**Rapport de Diagnostic
sur la
Société Civile Tunisienne**

Mars 2012

Le présent rapport exprime les observations, conclusions et propositions d'une mission d'étude. En conséquence son contenu ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de l'Union européenne ou des autorités de la République Tunisienne

Table des Matières

1. INTRODUCTION : LES OBJECTIFS ET MODALITES PRATIQUES DU DIAGNOSTIC DE LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNE.....	4
2. LE CONTEXTE DE LA SOCIETE CIVILE EN TUNISIE	5
2.1 CONTEXTE POLITIQUE	5
2.2 LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL.....	6
2.2.1 Les structures étatiques administratives et techniques.	6
2.2.1.5 Le cadre juridique régissant la vie associative.....	7
2.3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	8
2.4 CONCLUSIONS SYNTHETIQUES : LES PRINCIPAUX ENJEUX DU CONTEXTE DE LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE SON ACTION ET DE SON ORGANISATION FUTURE.....	9
3. L'ETAT DE LA CONNAISSANCE SUR LA SOCIETE CIVILE EN TUNISIE.....	10
3.1 CARTOGRAPHIES	10
3.2 ETUDES	10
3.3 BREF APERÇU HISTORIQUE DE LA SOCIETE CIVILE EN TUNISIE: GENESE ET EVOLUTION.....	11
3.4 LES DOMAINES ET NIVEAUX D'INTERVENTION DE LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNE.....	12
3.5 CONCLUSIONS	13
4. LES PRINCIPAUX ASPECTS FONCTIONNELS DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE CIVILE EN TUNISIE ..	13
4.1 RAPPORTS ENTRE SOCIETE CIVILE ET ETAT	13
4.1.1 Cadre conceptuel	13
<i>Mécanismes et procédures de concertation entre organisations de la société civile et acteurs étatiques.....</i>	<i>16</i>
4.1.2 Visions croisées entre société civile et acteurs étatiques	16
4.1.3 L'action commune entre société civile et Etat.....	17
4.1.4 Conclusions : la société civile tunisienne à la recherche d'un partenariat équilibré	18
4.2 LES RAPPORTS INTERNES ENTRE COMPOSANTES DE LA SOCIETE CIVILE EN TUNISIE.....	19
4.2.1 La collaboration entre organisations de la société civile tunisienne et leur structuration.	19
4.2.2 Les relations entre les différentes tendances sociétales.....	20
4.2.3 Les relations entre société civile formelle et société civile informelle.	20
4.3 PRINCIPAUX PROBLEMES DE LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNE ET PISTES D'ACTION CORRESPONDANTES, IDENTIFIES AU COURS DE LA MISSION DE FORMULATION.	21
4.3.1 Introduction.....	21
4.3.2 Présentation des principaux problèmes des organisations de la société civile et des pistes d'actions susceptibles d'être intégrées dans le futur Programme de l'UE en Appui à la Société Civile en Tunisie.....	22
4.4 AUTO-ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET PROBLEMES DE LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNE.	29
4.5 SYNTHESE: ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION ACTUELLE SOUS FORME DE MATRICE SWOP DE LA SOCIETE CIVILE	31
5. L'ACTION D'APPUI A LA SOCIETE CIVILE EN TUNISIE	33
5.1 AU NIVEAU NATIONAL.....	33

5.2	AU NIVEAU INTERNATIONAL BILATERAL ET MULTINATIONAL.....	33
5.2.1	<i>Union européenne</i>	33
5.2.2	<i>Les autres Partenaires Techniques et Financiers</i>	38
5.2.3	<i>La coordination entre Partenaires Techniques et Financiers</i>	39
6.	ANNEXES	41
6.1	L'INDICE CIVICUS	41
6.2	DECLARATION DU 13 AOUT 2011	42
6.3	LISTE DE DOCUMENTS CONSULTES PAR LA MISSION DE FORMULATION.....	44
6.4	QUESTIONNAIRE.....	46
6.5	LISTES DES ORGANISATIONS ET PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE CONSULTATION (<i>LISTES NON-EXHAUSTIVES</i>)	48
6.6	LISTE DES ORGANISATIONS CONSULTEES EN REUNIONS BILATERALES	53

1. Introduction : les objectifs et modalités pratiques du diagnostic de la société civile tunisienne

L'importance du diagnostic, mené dans le cadre de la formulation du futur Programme d'appui à la société civile tunisienne (PASC Tunisie), résulte de la nécessité de tenir réellement compte des spécificités de la société civile tunisienne, en relation avec le contexte social, économique et politique actuel. Cette prise de considération permettrait d'éviter des solutions standards ou passe-partout et d'identifier des solutions novatrices à des problèmes particuliers.

Plus particulièrement, ce diagnostic a eu pour but d'identifier de manière participative, avec les organisations de la société civile tunisiennes et avec les différents acteurs concernés, les principaux types et niveaux d'action visant à renforcer leurs capacités et compétences en tant qu'acteur du dialogue politique, acteur dans la construction d'un Etat de droit, et dans l'appui au développement socio-économique.

Cette identification s'est donc centrée sur les différents types de problèmes auxquels la société civile tunisienne est confrontée, aussi bien pour ce qui est de ses capacités que des contraintes liées à son intervention et son environnement de travail.

A ce propos, il convient de noter que l'activité de recueil des informations utiles dans le cadre de la formulation du PASC Tunisie n'a pas visé à établir une cartographie (mapping) de la société civile tunisienne, étant donné que d'autres organisations¹ ont réalisé ou sont en train de réaliser des cartographies.

Pour ce qui est des modalités pratiques de réalisation du diagnostic, et en plus de l'analyse de documents et textes légaux relatifs à la société civile en Tunisie, l'équipe d'experts et la Délégation de l'UE en Tunisie ont consulté un total de 150 organisations de la société civile tunisienne et 40 autres acteurs qui travaillent avec la société civile, y compris les acteurs étatiques tunisiens, les partenaires techniques et financiers, et les organisations internationales.

Ces consultations ont visé à tirer parti de l'expérience et de l'avis de ces interlocuteurs en tant qu'acteurs et observateurs privilégiés de la transition tunisienne et de l'émergence de la société civile.

6 ateliers régionaux ont donc été réalisés avec un total de 130 associations participantes et une quinzaine d'acteurs étatiques locaux, dans les villes d'El Kef, Kasserine, Gafsa, Gabes, Kairouan et Tunis.

Ces ateliers ont permis d'échanger et de travailler en groupe, afin que les organisations de la société civile tunisienne identifient elles-mêmes les problèmes et les besoins spécifiques à leurs interventions ainsi que de formuler conjointement des solutions et appuis envisageables dans le cadre d'un programme d'appui à la société civile en Tunisie.

¹ Par exemple: Banque Africaine de Développement (BAD), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Centre Arabe d'Etude et de Formation pour la Femme (CAWTAR), Fondation pour le Futur, etc.

2. Le contexte de la Société Civile en Tunisie

2.1 Contexte politique

Le contexte politique tunisien peut être résumé en distinguant 3 périodes.

Durant la période "**Indépendance – 14 janvier 2011**", la Tunisie a vécu l'ère du Parti Unique. Elle est caractérisée par la dominance d'un seul parti politique.

En 1964 le Parti Socialiste Destourien est créé et est présidé par M. Habib Bourguiba jusqu'à 1987 et est démantelé en 1988. A partir de 1988, le Rassemblement Constitutionnel Démocratique est créé et est présidé par M. Zine El Abidine Ben Ali jusqu'en janvier 2011.

Cette dominance a contribué à l'instauration d'une dictature qui servait essentiellement les membres du parti unique et a contribué à l'installation d'un désintérêt total de la part de la majorité de la population vis à vis la vie politique.

Durant cette phase, et plus particulièrement durant le règne de Mr Zine el Abidine Ben Ali, la société civile tunisienne était très fortement marquée par le pouvoir. Elle était donc majoritairement partisane, à l'exception de certaines organisations militant pour l'instauration des droits de l'homme et donc réprimées par le régime.

La période "**14 janvier 2011 - 23 octobre 2011**", allant du départ de l'ancien président Ben Ali jusqu'aux élections législatives, a été caractérisée par un manque de légitimité du pouvoir en place et par un retour en force des partis politiques, ainsi que des organisations de la société civile. Plus de 90 partis politiques et 1700 associations ont été créés durant cette période de 10 mois.

Suite aux sit-in Kasbah 1 et Kasbah 2, la Constitution en vigueur a été suspendu et un gouvernement de technocrates mis en place, pour organiser les élections et assurer la continuité des services de l'Etat. A ce moment, la société civile a réussi à s'imposer et à contribuer à la réussite de la transition, participant activement au sein de la Commission des Réformes Politiques et Transition Démocratique, du Conseil de la Haute Instance pour la Réalisation des Objectifs de la Révolution, et dans l'Instance Supérieure et Indépendante pour les Élections.

La période "**Post 23 Octobre 2011**", faisant suite aux élections législatives pour l'Assemblée Nationale Constituante, a vu la mise en place du gouvernement de la "Troïka", formé d'Ennahdha (parti islamiste avec 41% des sièges), du Congrès pour la République (parti de centre gauche avec 13,4 % des sièges) et de l'Ettakatol (parti social démocrate avec 9,2% des sièges).

Durant cette même période, alors que les partis politiques ont commencé à se regrouper, la société civile continue à s'élargir avec la création de plus de 600 associations enregistrées jusqu'à Mars 2012. Ces nouvelles organisations bénéficient des assouplissements légaux contenus dans le nouveau Décret-loi 2011-88 portant sur le droit d'association, qui a été publié le 24 septembre 2011.

2.2 Le contexte institutionnel

2.2.1 Les structures étatiques administratives et techniques.

2.2.1.1 Structures ministérielles en charge de la société civile.

Afin de pouvoir contrôler l'action de la société civile tunisienne, le régime de l'ancien président Ben Ali avait confié au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales la mission de suivi des structures civiles. Après la Révolution de janvier 2011, cherchant à repositionner la société civile et lui permettre de mieux remplir sa mission, ce suivi a été confié au Premier Ministère, au sein duquel a été créée une "Direction des Associations".

Certains ministères sont aussi dotés de directions ou services dédiés aux relations avec les associations, mais ces instances doivent être renforcées et leurs missions doivent être mieux définies. Par ailleurs, en dépit du fait que certains de ces ministères font état de collaborations opérationnelles avec des organisations de la société civile, il n'existe pas de procédures ou mécanismes formels d'implication de ces dernières dans la formulation ou la mise en œuvre de leurs politiques, stratégies, programmes, projets ou actions courantes.

Il y a toutefois des exceptions notables à ce constat, comme par exemple le Ministère de l'Agriculture, qui collabore sur le terrain avec les Groupements de Développement Agricole et de la Pêche (GDAP) et les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA).

L'activité effective et le statut des GDAP et SMSA, qui font partis de la société civile, font depuis plusieurs années l'objet d'évaluations et de réflexions qui n'ont pas encore abouti à un arbitrage définitif sur les attributions qui leur seront dévolues à l'avenir², telle que la gestion de l'eau d'irrigation ou la gestion des ressources naturelles et sa commercialisation par les GDAP.

2.2.1.2 Le Centre d'Information, de Formation, d'Etudes et de Documentation sur les Associations (Centre IFEDA).

Le Centre IFEDA, qui relève du Premier Ministère, a été créé en vertu du décret n° 2000-688 du 05 avril 2000. Ses attributions ont été définies comme suit :

- Assumer le rôle d'observatoire de l'activité associative, collecter les données, les informations et les publications la concernant et les répertorier dans une banque de données créée à cet effet ;
- Réaliser des recherches et des études d'évaluation ou de prospection relatives aux associations ;
- Aider les associations à accomplir leurs missions, à travers l'organisation de séminaires d'apprentissage ou de formation, de rencontres et de journées d'études ;
- Faciliter le contact entre les divers intervenants dans le domaine associatif ;
- Aider à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes visant à promouvoir le travail associatif.

² Les textes encore en vigueur sont: la loi 99-43 de 1999 pour les GDAP et ses amendements et décrets d'application successifs, et la loi 94 de 2005 et le décret d'application de 2007 pour les SMSA.

Ce centre, dont l'activité s'est essentiellement focalisée sur la formation aux organisations de la société civile, nécessite aussi un renforcement substantiel de ses capacités d'action, une amélioration de son image négative auprès de la société civile tunisienne, ainsi que des modifications institutionnelles comme l'implication de la société civile dans son conseil d'administration.

2.2.1.3 Les Offices de Développement Régional (ODR).

Le texte qui régit ces offices ne prévoit aucune implication des organisations de la société civile tunisienne dans les différentes activités qu'ils mènent. Les ODR sont néanmoins tout à fait enclins à coopérer avec la société civile, conformément à la vision stratégique qui est inscrite dans le Livre Blanc, du Ministère de la Planification et du Développement Régional, à ce sujet. Certains ODR ont d'ailleurs une vision très pertinente de l'état de développement et des besoins de la société civile tunisienne, comme en témoigne l'existence d'une chargée d'appui aux organisations naissantes dans l'ODR de Kasserine.

2.2.1.4 Les collectivités locales (conseils municipaux, conseils ruraux et conseils régionaux)

La loi organique ne prévoit aucun dispositif pratique concernant l'implication de la société civile au sein de ces conseils. Actuellement, ces institutions³ fonctionnent essentiellement grâce à leurs personnels techniques de la fonction publique et avec des membres non élus, en attendant les prochaines élections.

2.2.1.5 Le cadre juridique régissant la vie associative

Le tableau ci-dessous récapitule les principales modifications et dispositions prévues par la Loi des Associations dans sa version actuelle, Décret-loi de 2011-88 du 24 septembre 2011, par rapport à l'ancienne version, Loi 59- 164 du 7 novembre 1959.

	Loi 59 - 154	Loi 2011 – 88
La constitution de l'association	Déclaration auprès du Ministère de l'Intérieur (Gouvernorat ou Délégation)	Déclaration auprès du secrétariat général du gouvernement.
	Le Ministère de l'Intérieur se réserve un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'acceptation de la constitution de l'association.	Le Premier Ministère se réserve 30 jours pour se prononcer sur l'acceptation de la constitution de l'association.
	La loi prévoit 8 catégories d'associations et limite leur champ d'intervention.	Aucune classification et limitation du champ d'intervention des associations n'est prévue.
	Les associations de caractère général ne peuvent refuser aucune demande d'adhésion, à défaut ils peuvent être poursuivis juridiquement.	L'association fixe les critères d'adhésion.
	Aucune limite d'âge n'est prévue pour les fondateurs ainsi que pour les membres.	Ne peuvent être fondateurs que les personnes âgées de 16 ans au moins et les membres doivent être âgés de 13 ans au moins.
	Implicitement, les associations tunisiennes ne peuvent être constituées que par des tunisiens (on exige la carte d'identité nationale comme pièce au niveau du dossier).	Les associations peuvent être constituées par des tunisiens ou des résidents en Tunisie.

³ Il convient de préciser le statut particulier des conseils ruraux, dépendant des gouvernorats.

Le fonctionnement associatif	En cas de non respect des dispositions réglementaires, le Ministère de l'Intérieur peut décider la fermeture provisoire des locaux de l'association et interdire les réunions des membres avant même la prononciation du jugement par le tribunal compétent.	En cas de non respect des dispositions réglementaires, l'association continue à réaliser ses activités jusqu'à la prononciation d'un jugement d'arrêt des activités ou de dissolution.
	Des sanctions privatives de liberté à l'encontre des membres et des responsables sont prévues en cas de non respect des dispositions réglementaire (jusqu'à un an de prison).	Aucune sanction privative de liberté n'est prévue.
	Une liberté limitée en matière de modifications des statuts ou du règlement intérieur.	Les amendements des statuts doivent être communiqués au secrétariat général du gouvernement.
	Absence de dispositions en matière de gestion comptable et financière.	Obligation de désignation d'un commissaire au compte si le budget annuel dépasse 100.000 DT

Malgré l'unanimité des acteurs de la société civile tunisienne sur le fait que le Décret-loi 2011-88 facilite leur implication dans la démocratisation et le développement de la Tunisie, ils ont relevé plusieurs questions et problèmes d'application ainsi que des situations non prévues par ce Décret-loi et des contradictions dans ces dispositions, comme:

- La nécessité de publier rapidement les règles d'application des dispositions prévues, afin d'éviter les confusions et le recours à d'autres dispositions réglementaires restrictives ;
- Le fondateur d'un bureau de représentation d'association étrangère doit être résident en Tunisie, mais il ne saurait l'être tant que le bureau n'a pas été créé ;
- Un jeune de 16 ans peut être désigné président d'association, alors qu'en tant que mineur il n'est pas responsable de ses actes;
- L'application effective de certains dispositifs pose toujours problème actuellement, en dépit de plusieurs concertations interministérielles. Par exemple : l'exonération de la TVA au profit des associations.

2.3 Contexte socio-économique

Au début de 2012, le contexte socio-économique de la Tunisie est principalement caractérisé par les fortes attentes de la population en termes d'amélioration de ses conditions de vie.

Ces attentes ne résultent pas uniquement de la révolution de janvier 2011, mais également de certaines promesses électorales qui se sont inscrites dans la logique des espoirs suscités par le départ de l'ancien président et de ses proches, ainsi que des dignitaires de l'ancien régime accusés d'avoir ponctionné les richesses nationales en leur faveur.

Par conséquent et au delà des libertés politiques et d'expression arrachées par la mobilisation citoyenne, la population s'attend également à une amélioration rapide de son niveau de vie, de l'emploi et de la qualité de vie. Un espoir qu'elle continue à nourrir et à fortement exprimer.

2.4 Conclusions synthétiques : les principaux enjeux du contexte de la société civile tunisienne pour le développement de son action et de son organisation future.

Le contexte actuel dans lequel se développe la société civile tunisienne est caractérisé par les changements progressifs et rapides des sphères politiques et institutionnelles et la permanence des problèmes et aspirations socio-économiques de la population.

En effet, la révolution a permis de libérer la parole et de générer un élan national qui se traduit par une multitude d'initiatives citoyennes. Mais, le pays est encore en pleine phase de transition, ce qui implique qu'un très large nombre de paramètres institutionnels du pays sont en cours de définition.

Ainsi, l'impact des interventions de la société civile et des instances étatiques ne se ressent pas toujours, du fait que les diverses structures sont encore en cours de mise en place et que nombre de textes juridiques, de décrets, et de procédures relatifs à leur fonctionnement se doivent d'être élaborés.

Par ailleurs, d'autres questions relatives à l'évolution politique du pays sont susceptibles d'affecter la durée de la période de transition. A moyen et long terme, les **options** suivantes, exprimées par les interlocuteurs tunisiens rencontrés dans le cadre de ce diagnostic, devraient se concrétiser:

- La décentralisation et la déconcentration du pouvoir politique;
- Une implication accrue de la société civile dans la bonne gouvernance locale et nationale et dans la promotion du développement socio-économique;
- L'application de l'approche participative citoyenne à un très large éventail de niveaux et domaines d'intervention dans lesquels la société civile tunisienne est en mesure de jouer un rôle déterminant, par exemple: l'élaboration et suivi de la mise en œuvre de textes législatifs et décrets; et l'implication dans la définition et réalisation des stratégies, programmes, projets et actions de développement.

Pour ce qui est du futur PASC Tunisie, les **principaux enjeux** liés au contexte actuel de la société civile tunisienne qui doivent être pris en considération sont:

- La mise en place de mécanismes opérationnels qui facilitent la pérennisation de la bonne gouvernance locale, en particulier au niveau des quartiers et douars et des personnels techniques et fonctionnaires locaux, qui représentent la composante la moins mouvante de la société;
- L'importance à accorder à des composantes durables du système national: textes de loi, mécanismes de consultation, procédures, etc.;
- La concrétisation des aspirations d'amélioration de la situation socio-économique de la population ;
- La promotion et la pérennisation de la cohésion sociétale locale et nationale ;
- La nécessité de ne pas limiter la sphère d'intervention du programme au seul renforcement des capacités de la société civile mais d'agir également sur son environnement institutionnel, y compris les ressources humaines qu'il possède.

3. L'état de la connaissance sur la société civile en Tunisie.

3.1 Cartographies

La cartographie de la société civile en Tunisie fait actuellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre de deux actions menées respectivement par le PNUD et la BAD. Les résultats de ces actions sont en cours et n'étaient pas encore disponibles lors de la réalisation du présent diagnostic.

Il existe aussi des inventaires et listes d'associations tunisiennes, réalisés par d'autres acteurs engagés dans l'appui à l'action citoyenne, comme la WWF, l'Institut Français de Tunisie, le British Council, l'UNICEF, ENDA Interarabe, la VNGI, l'IFEDA, la Délégation de l'Union Européenne, le Premier Ministère, le Ministère de l'Agriculture, pour n'en citer que quelques uns.⁴

Ces inventaires sont tous partiels, même si certains contiennent jusqu'à 600 entrées. Ces listes ont le mérite d'exister mais relèvent d'initiatives ad hoc. Elles ne sont pas systématiques et ont été conçus dans des optiques et contextes différents. Par conséquent, les inventaires sont assez hétéroclites et partiels et ne couvrent pas tout l'éventail d'organisations de la société civile tunisienne, qui sont de sensibilité et d'obédience fort variées.

3.2 Etudes

La documentation disponible sur la société civile tunisienne est ténue. La mission a consulté 3 rapports d'études décrivant l'état des lieux de cette société civile.

Deux de ces études sont récentes, puisque datant de la fin de l'année 2011. Il s'agit de :

- " Identification des besoins et cartographie préliminaire des Organisations de la Société Civile dans le Sud tunisien ".
Cette étude a été réalisée par CAWTAR, MEPI et MERCY CORPS;
- "Etablissement d'un répertoire des associations et ONG en Tunisie et le renforcement des capacités d'influence et d'action des ONG de défense des droits de l'Homme ".
Cette étude a été réalisée par le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) mais n'a pas encore été publiée.

La troisième étude est plus ancienne, elle date de 2007 et est peu révélatrice du contexte national actuel, notamment du point de vue institutionnel. Il s'agit de:

- " Identification et analyse des compétences des associations actives dans le domaine de l'enfance", réalisée pour le compte de l'UNICEF.

Les échantillons sur lesquels ces trois études ont été basées sont de taille moyenne voir modeste, collectant les données de quelques dizaines à un peu plus de cent organisations, selon les études.

⁴ Dans le cadre de la présente mission, une liste de membres d'environ 140 associations a été établie, réunissant celles qui ont participé aux ateliers régionaux ou ont été consultées par le biais d'entretiens directs.

Les résultats de ces études ont été affectés par un certain nombre problèmes d'échantillonnage et par le manque de finesse de certaines informations techniques..

Néanmoins, les conclusions majeures notamment de l'étude du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) sont similaires à une partie des constats et observations du présent diagnostic.

3.3 Bref aperçu historique de la société civile en Tunisie: Genèse et Evolution

Come le souligne l'étude de l'UNICEF, " le mouvement associatif tunisien a toujours eu pour souci de s'adapter aux conditions sociales, même si c'est souvent le contexte politique qui a influé sur son évolution en lui traçant la marge d'intervention et en lui donnant le statut juridique compatible avec les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics de la période"⁵.

Ce même rapport distingue trois périodes qui ont caractérisé la vie associative tunisienne, à savoir :

- *La période coloniale.* Durant cette période, deux courants associatifs, dont les finalités respectives étaient fort contrastées, ont cohabité. Le courant "traditionnel " était essentiellement orienté vers les actions sociales. Le courant "moderne " était le prolongement de la société civile française et s'intéressait essentiellement à la culture et aux loisirs ;
- *La période de Habib Bourguiba.* Au cours de cette période, caractérisée par la vision de " l'Etat Providence ", la société civile tunisienne était contrôlée par les autorités. La Loi 59-154 prévoyait une autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur pour la création de toute association et des sanctions privatives de liberté à l'encontre des membres ne respectant pas la Loi des Associations.
- *La période de Zine el Abedine Ben Ali.* Le régime voulant véhiculer une image plus démocratique de la Tunisie, la Loi sur les Associations a été amendée à deux reprises en 1988 et 1992. Ces amendements ont porté essentiellement sur l'instauration d'un système déclaratif et sur l'interdiction du refus de demande d'adhésion.

Vers la fin de la présidence de Ben Ali, la société civile autorisée à opérer était majoritairement partisane, à l'exception de certaines associations de droit de l'homme et droits des femmes qui ont milité contre la dictature, et du travail de certaines associations dans le domaine de l'environnement ou de la culture, qui ont réussi à maintenir une certaine neutralité.

Cet état des choses est en partie expliqué par le fait que durant cette époque, l'appui public était tributaire du niveau d'adhésion aux politiques et stratégies nationales, voir du degré de complicité avec le pouvoir en place.

Depuis le 14 janvier 2011, l'on peut parler de l'avènement d'une réelle ère de *nouvelles dynamiques associatives*.

⁵ Rapport d'identification et d'analyse des compétences des associations actives dans le domaine de l'enfance, UNICEF, 2007

En effet, sur le plan quantitatif, l'on note que plus que 2000 associations ont été constituées depuis la révolution dont au moins 700 après les élections du 23 octobre 2011. Sur le plan qualitatif, la dynamique actuelle de la société civile tunisienne demeure difficile d'évaluer.

Beaucoup d'associations en sont à un stade de développement rudimentaire, avec très peu de membres, des capacités d'action réduites en termes de ressources humaines, finances et moyens matériels, une vision très conjoncturelle de leur rôle, et une pérennité qui ne semble pas assurée.

Néanmoins, il existe des associations récemment créées qui ont une vision claire et qui jouent d'ores et déjà un rôle qui est remarquable. A titre d'exemple :

- Les associations locales menant des actions de plaidoyer contre la pollution marine et d'autres formes de pollution industrielle ;
- Les associations professionnelles engagées dans le développement écologiquement durable de leur secteur.
- Les nouvelles associations engagées dans l'observation domestique des élections et la sensibilisation à la démocratie et à la participation démocratique;

3.4 Les domaines et niveaux d'intervention de la société civile tunisienne.

A défaut d'une cartographie exhaustive de la société civile tunisienne, il est impossible d'établir une typologie précise des organisations qui la composent.

Il est néanmoins important de faire un certain nombre de constats, largement partagés par la grande majorité des organisations de la société civile et d'autres acteurs consultés :

- Une partie considérable des associations "anciennes", d'avant janvier 2011, n'avaient pas ou n'ont plus d'action citoyenne effective;
- Parmi les associations récentes, bon nombre ont été créées pour répondre aux besoins précis de la transition tunisienne, par exemple la poursuite de l'action citoyenne des premiers mois de la révolution, l'accompagnement des élections et le processus d'élaboration de la nouvelle constitution;
- Seulement récemment, les associations s'intéressent à contribuer et appuyer le développement de l'emploi et de l'activité économique;
- Parmi les associations "anciennes", actives et performantes, figurent les associations environnementales, culturelles et féminines;
- Les associations de la société civile tunisienne couvrent au total un grand nombre de domaines d'intervention, par exemple: la culture, l'appui aux handicapés, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, les droits de l'homme, la presse, la santé, les différents secteurs productifs et les petites activités génératrices de revenus, le micro-crédit, la protection de l'environnement, l'éducation, etc.;
- L'on note une faiblesse quantitative et qualitative des groupements de base en milieu rural et urbain ;
- A l'exception des quelques fédérations assez anciennes et surtout nationales, on observe une amorce timide de la création de nouvelles organisations de type réseaux et fédérations.

Certaines se sont créées de manière spontanée et d'autres sur instigation des partenaires techniques et financiers. Ces organisations couvrent également un éventail

assez large de domaines d'intervention: environnement ; appui à la création d'activités économiques ; action féminine ; préoccupations législatives, etc.⁶

3.5 Conclusions

L'état de connaissance de la société civile est actuellement assez peu approfondi et peu détaillé, du à l'absence de:

- (i) cartographie actualisée des organisations de la société civile qui soit représentative et exhaustive;
- (ii) d'analyse qualitative de la société civile de type " indice CIVICUS⁷;
- (iii) d'études conséquentes.

4. Les principaux aspects fonctionnels de l'activité de la société civile en Tunisie

4.1 Rapports entre Société civile et Etat

4.1.1 Cadre conceptuel.

Il nous semble utile de rappeler, avant de présenter les principaux éléments d'appréciation des rapports entre l'Etat et la société civile, quelques concepts et principes de base en la matière.

4.1.1.1 La définition des rôles respectifs de l'Etat et de la société civile.

Il est généralement admis que le rôle de l'Etat peut être celui de :

- Facilitateur, réglementant et stabilisant les marchés ;
- Exécutant, intervenant directement pour corriger les carences des marchés et pour compenser les éventuels effets sociaux négatifs des politiques économiques ;
- Fournisseur de biens et services publics (infrastructures physiques, recherche, formation, etc.).

Cette définition générique délimite donc plusieurs responsabilités et domaines d'intervention spécifiques de l'Etat et, " par différence", un espace national, régional et local où le secteur privé et la société civile ont leurs rôles particuliers à jouer, pour l'instauration ou la préservation d'un Etat de droit, la promotion de la cohésion sociale, le développement économique, le respect de l'environnement, parmi beaucoup d'autres chantiers.

⁶ Lors de la présente mission de formulation, une vingtaine de fédérations et réseaux d'organisations de la société civile tunisienne ont été identifiés.

⁷ CIVICUS définit la Société civile comme "l'arène, en dehors de la famille, de l'Etat et du Secteur privé (marché entreprise) où des gens s'associent pour faire avancer des intérêts communs ". L'élaboration d'un Indice CIVICUS pour la Tunisie est actuellement en cours, avec l'appui du PNUD. Pour plus d'information voir annexe 1

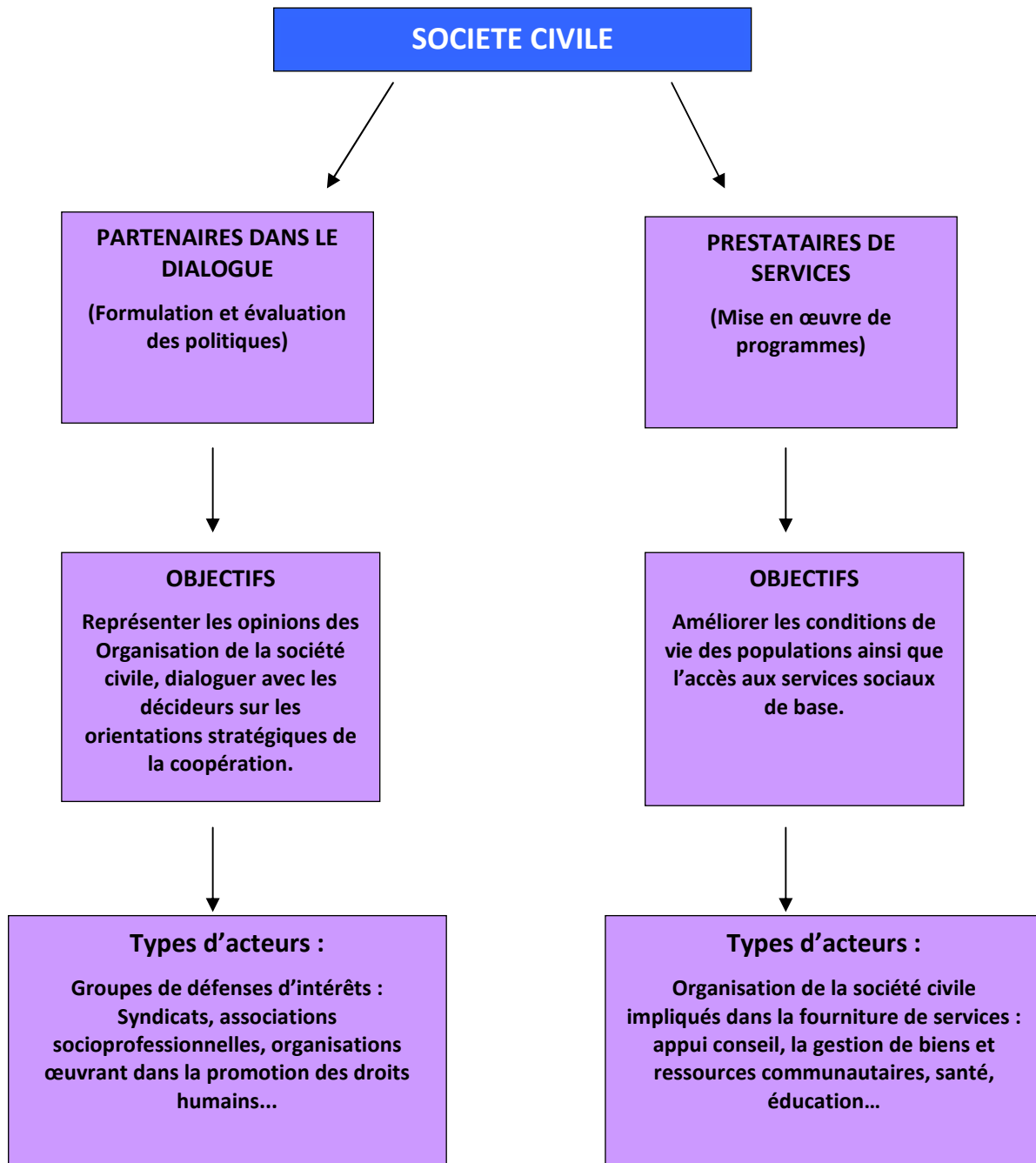
Il s'agit donc de bien définir les responsabilités et prérogatives respectifs, car *"... rien ne serait plus dommageable pour la société civile elle-même que de croire qu'elle jouit spontanément de qualités organisatrices ou gestionnaires dispensant des mécanismes de régulation propres à la puissance publique (...). Si l'État absorbe la société, c'est le totalitarisme ; si c'est la société qui absorbe l'État, alors c'est l'état de nature hobbesien que préfigurent les tragédies somaliennes, libériennes ou sierra-léonaises. Quand l'État est faible, la société civile l'est également et s'avère donc impuissante à contenir la récurrence de mouvements incivils ; quand, en revanche, elle est forte, la participation politique s'en trouve stimulée, ce qui tend à accroître et consolider la légitimité de l'État"*⁸.

Quant au rôle de la société civile, les conventions, consensus, et accords internationaux qui considèrent la participation de la société civile au processus de développement comme indispensable et légitime, prévoient deux rôles majeurs:

- Comme partenaires dans les dialogues: national ou local; technique ou social; sectoriel ou transversal; etc.;
- Comme prestataires de services et organismes de mise en œuvre d'actions diverses de terrain.

⁸ René Otayek (coord.), Les sociétés civiles du Sud. Un état des lieux dans trois pays de la ZSP : Cameroun, Ghana, Maroc, Centre d'études sur l'Afrique noire, Bordeaux, 2003, p. 139.

Graphique 1. Rôles de la société civile



Mécanismes et procédures de concertation entre organisations de la société civile et acteurs étatiques

Actuellement, du côté de l'Etat il n'existe pas encore de mécanismes et procédures systématiques et légaux de concertation entre Etat et société civile. Si bien il existe une reconnaissance politique⁹ du rôle important que doit jouer la société civile tunisienne dans le dialogue politique et au-delà, les mécanismes et procédures pratiques ne sont pas encore en place.

De plus, la méfiance se maintient entre le citoyen et l'Etat et entre les organisations de la société civile et l'Etat, ce qui pour l'heure est un frein à l'instauration de mécanismes de collaboration.

Toutefois, la société civile tunisienne n'a pas émise de position radicale par rapport au choix d'agir comme contre-pouvoir ou de coopérer comme partenaire des pouvoirs publics.

Aujourd'hui, au regard du nouveau contexte politique de transition, la majorité de la société civile demeure dans une position d'attente par rapport aux futures évolutions politiques, sans toutefois baisser la vigilance. Ainsi, elle n'a pour le moment pas adopté un positionnement de coopération franche. Un exemple clair de cette inquiétude pour l'avenir est la "Déclaration du 13 août 2011" des 16 organisations tunisiennes pour les droits de la femme, l'égalité et la citoyenneté¹⁰ (voir Annexe 2).

En conclusion, les organisations de la société civile tunisienne revendiquent le besoin d'atteindre un niveau élevé d'indépendance et de liberté d'action par rapport aux institutions et acteurs étatiques, et pour l'instant elles travaillent fréquemment en parallèle des politiques publiques.

4.1.2 Visions croisées entre société civile et acteurs étatiques

En dépit des nouvelles orientations politiques et de certains dispositifs techniques qui encouragent la participation politique de la société civile, les visions et relations entre organisations de la société civile et acteurs étatiques restent empreints de prudence et de réserve.

En grande partie, cela est dû au poids du passé. Les organisations de la société civile et une grande majorité de citoyens tunisiens identifient l'administration publique, les élus et les fonctionnaires avec l'ancien régime, que ce soit au niveau local, régional ou national. Il en est

⁹ Voir Livre Blanc du Ministère pour la Planification et le Développement Régional et Décret-loi 2011-88 de la nouvelle loi sur les associations

¹⁰ Les associations suivantes : Egalité et Parité, Engagement Citoyen, Femmes et Dignité, Forum des Femmes Tunisiennes, Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD), Femmes Juristes, Ass. Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), Images et Paroles de Femmes, Ligue des Electrices Tunisiennes. Les commissions suivantes: Egalité, Femmes de la Ligue Tunisienne des Droits Humains, Femmes de la Section Tunisienne d'Amnistie Internationale, Femmes de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens. Les collectifs et réseaux suivants : Maghreb Egalité 95, Front des Femmes pour l'Egalité, Initiative pour une Nouvelle UNFT Indépendante et Progressiste.

de même pour de nombreuses organisations de la société civile qui existaient avant janvier 2011 et qui sont souvent désignées comme des associations partisans de l'ancien régime.

Finalement, le manque d'expérience et de mécanisme de démocratie participative, que ce soit interne aux institutions étatiques ou aux organisations de la société civile, mais aussi dans les relations entre ces deux parties, alimentent ce manque de confiance.

Par ailleurs, et malgré qu'en 2011, les associations ont démontré leur potentiel et capacités à mettre en œuvre des actions d'impact dans des domaines d'intervention comme la culture, l'environnement ou l'observation domestique des élections, d'une façon générale, les organisations ne jouissent pas d'une crédibilité suffisante auprès du public et des bases associatives qu'elles représentent.

Actuellement et en général, les organisations de la société civile tunisienne et les acteurs étatiques ont une vision négative les uns des autres.

Ils s'accordent mutuellement peu de légitimité quant à leur représentativité des citoyens et à leurs compétences techniques.

Néanmoins, il existe des exceptions notables à cet état de fait. Ainsi, au niveau national, plusieurs départements ministériels soulignent le potentiel que représentent les organisations de la société civile et affirment que celles-ci sont en mesure d'intervenir de façon efficiente dans la mise en œuvre d'actions, allant de la sensibilisation jusqu'à la réalisation de travaux d'équipement et d'aménagement du territoire.

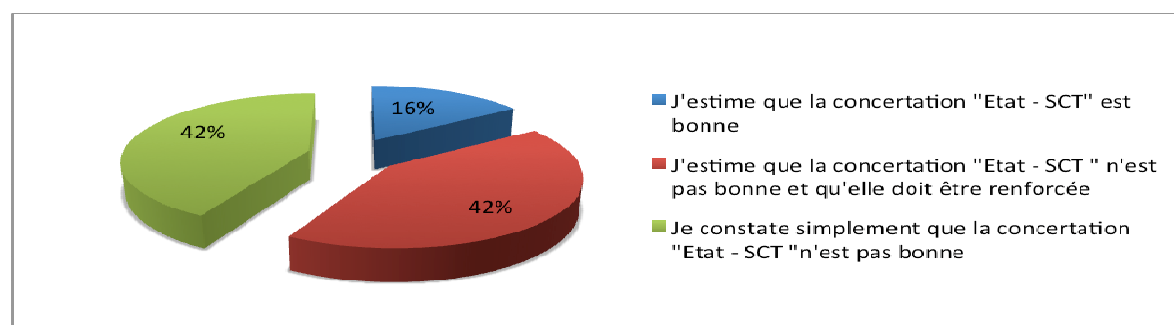
4.1.3 L'action commune entre société civile et Etat

Lors des entretiens et ateliers de consultation organisés au cours de la mission de formulation du futur programme de l'UE en appui à la société civile en Tunisie, les réponses des représentants des organisations de la société civile tunisienne ont clairement défini ces relations comme "inexistantes", "insuffisantes", "compliquées", "faibles", et "non transparentes", parmi d'autres adjectifs.

Très peu d'organisations expriment donc une opinion positive sur la situation actuelle.

Ceci est illustré par le graphique ci-dessous, qui résume les réponses des organisations de la société civile lors des ateliers régionaux.

Graphique 2: AVIS DES ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE SUR LEUR CONCERTATION et COOPERATION AVEC LES ACTEURS ETATIQUES



En effet, près de 85% des 57 associatifs qui se sont prononcés sur ce point constatent la faiblesse de la concertation entre Etat et organisations de la société civile tunisienne.

Le graphique met également en relief le fait que, parmi les personnes qui sont de cet avis, la moitié souhaite que cette concertation soit renforcée, ce qui est prometteur pour l'avenir.

Il est important de noter que, en dépit de l'absence de mécanismes et procédures permettant de systématiser la concertation et la coopération entre Etat et organisations de la société civile, il existe des exemples de collaboration fructueuse entre Etat et société civile.

En particulier, l'expérience de collaboration entre acteurs étatiques et organisations de la société civile a été jugée positive dans les domaines peu politisés, comme l'emploi, l'environnement, la culture, les loisirs et la promotion de l'investissement.

4.1.4 Conclusions : la société civile tunisienne à la recherche d'un partenariat équilibré

La société civile tunisienne ne se considère pas uniquement comme un contre-pouvoir, cantonné dans une logique de confrontation permanente avec l'Etat.

Tout en étant en partie dans l'expectative par rapport à l'Etat, elle poursuit activement ses activités citoyennes qui contribuent à la construction de l'Etat de droit, faisant ainsi honneur au principe que *" ... la démocratisation (transition et consolidation) ... et la promotion de l'Etat de droit reposent sur l'interaction dynamique de l'Etat et de la société civile comme entités différenciées, institutionnalisées et complémentaires"*¹¹.

Par ailleurs, la société civile, tout en affirmant qu'elle n'a pas vocation à se substituer à l'Etat, se considère comme un partenaire à part entière. Pas uniquement pour ce qui est des thèmes transversaux et fréquemment considérés comme relevant du domaine associatif - tel que le genre, le civisme, et l'environnement, entre autres - mais aussi dans les domaines productifs sectoriels et comme acteur de terrain dans ces secteurs.

Toutefois, cette action se mène actuellement et principalement en parallèle avec celle de l'Etat. Il est donc nécessaire qu'une partie importante de la société civile puisse promouvoir le dialogue équilibré et positif entre Etat et société civile dans tous les domaines où leur action commune est possible.

Ce faisant, il convient de prendre en compte un certain nombre de précautions ayant trait à l'indépendance des organisations de la société civile, notamment la garantie d'un niveau minimal de financement indépendant de l'Etat. Cela permettrait à la société civile de continuer à porter un regard critique et constructif sur les actions de ce dernier.

L'indépendance associative ne veut pas dire que toute forme de subvention des activités de la société civile par l'Etat doit être évité, mais plutôt que le financement des actions entreprises par ces associations ne doit pas être conditionné à un endossement des positions et actions gouvernementales.

De même, il est important que les organisations de la société civile puissent agir avec un degré élevé d'autonomie dans les partenariats avec l'Etat, afin d'éviter les risques de

¹¹ René Otaïek, « Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », Revue Internationale de Politique Comparée, vol. 9, n° 2, 2002, p. 212.

confusion, d'ingérence ou de cooptation des administrations dans les actions mises en œuvre parla société civile.

4.2 Les rapports internes entre composantes de la société civile en Tunisie

4.2.1 La collaboration entre organisations de la société civile tunisienne et leur structuration.

La société civile tunisienne est composée d'une multitude d'organisations souvent récentes et peu expérimentées. Elle est de surcroît considérablement atomisée, et ce malgré le fait que la majorité des organisations admet qu'agir seul, avec peu ou pas de moyens, ne peut pas avoir d'impact réel et qu'une des solutions est l'union des forces.

Il existe des expériences de collaboration entre organisations de la société civile. Les organisations historiques et actives dans le domaine des droits de l'Homme ont dans le passé, et ce avant janvier 2011, souvent mené des actions communes.

Elles continuent à le faire aujourd'hui, comme le démontre la signature de la déclaration du 13 août 2011 (voir annexe 2). Depuis la chute du régime, d'autres organisations, se sont aussi regroupées et se sont constituées en réseau autour de thématiques spécifiques. Un bon exemple, sont les réseaux RANDET et TUNWET, qui regroupent de nombreuses associations en faveur de la protection de l'environnement.

Cette prise de conscience et la nécessité de se regrouper est exprimée sous forme d'une demande de mise en réseau, sans que tous les tenants et aboutissants de ce concept soient pleinement compris. En effet, le réseau est avant tout assimilé à la simple mobilisation sociale pour défendre des causes communes, donc comme un outil de lobbying.

Pour beaucoup d'organisations, cette structuration aurait des conséquences négatives, comme le changement des visions et actions propres à chaque association, ainsi que l'abandon de leur souveraineté, donc de leur liberté récemment acquise dans l'espace public tunisien et de la reconnaissance sociale dont jouissent certains présidents d'association.

Encore trop rarement, le réseautage correspond à une volonté de s'engager dans un véritable processus de structuration porté par des intérêts et objectifs communs et visant le renforcement des capacités à participer au dialogue politique et à l'action de développement, tout en gagnant une meilleure crédibilité et reconnaissance de l'efficacité et l'expertise du réseau et ses membres.

Néanmoins, un nombre assez important de jeunes réseaux, en cours de constitution et actifs dans des domaines variés, ont été repérés au cours de la présente mission¹². Mais bien que la nouvelle Loi sur les Associations prévoie explicitement la création formelle des réseaux, la

¹² RANDET, Tunwet, Mourakiboun, Ofiya, ATIDE, Kawakabi, Lemchamel, RANCS, Constituante Associative, Bus Citoyen, RACID, MASERT, Sawt el Mouatinine, ainsi que des réseaux locaux à Gafsa, Sidi Bouzid, Sejane et Gabes.

plupart de ces initiatives restent pour l'instant informelles et s'interrogent sur le caractère opportun de franchir l'étape de la constitution officielle.

Enfin, en dehors de ces initiatives en majorité récentes, souvent promues par les encouragements des divers partenaires techniques et financiers (PTF), l'équipe de formulation n'a pas recueilli des informations permettant d'affirmer l'existence d'une concertation voire collaborations fréquentes entre les OSCT.

4.2.2 Les relations entre les différentes tendances sociétales

Le mouvement associatif tunisien, à l'instar de la société dont il émane, est caractérisé par une certaine polarisation qui correspond à des visions et des modèles de civilisation relativement contrastés.

En effet, de manière schématique l'on peut affirmer que la société tunisienne est constituée d'une forte composante "intermédiaire", mais qu'elle inclut également deux composantes plus contrastées, d'une part "traditionnaliste", d'autre part "moderniste". Souvent, certaines sous-composantes se côtoient sur le terrain, en milieu socio-économique modeste ou défavorisé.

De l'avis d'un nombre important d'acteurs et observateurs avertis de l'évolution sociopolitique du pays, certaines des questions de fond ayant trait à cette diversité sociétale impliquent des risques par rapport à la cohésion sociale aux niveaux local et national.

Or, ces questions, ainsi que le positionnement des acteurs de la société civile vis à vis de cette problématique, ont été amplement discutés, notamment au cours des ateliers régionaux.

Face au risque que l'action de terrain des "uns", en visant à se démarquer de celle des "autres" (voir à faire mieux que les "autres"), ne mène à des situations encore plus conflictuelles, plusieurs stratégies ont été proposées, comme: (i) l'action commune sur des thèmes unificateurs, et, (ii) encourager le dialogue sur des valeurs communes, plutôt que d'exacerber certaines fausses oppositions.

4.2.3 Les relations entre société civile formelle et société civile informelle.

Les rapports entre les associations formellement constituées et la société civile non organisée sont marqués par l'enracinement faible d'une part importante des associations au niveau de base de la société civile, c'est à dire dans la vie des quartiers et des douars.

Autrement dit, ces associations connaissent assez mal les milieux populaires. Elles ont du mal à communiquer avec eux et à y recruter des adhérents actifs. Ceci est le cas dans leurs relations avec les citoyens non organisés ainsi qu'avec les groupements de base formels, comme les associations de quartier, les associations de développement villageois, ainsi qu'avec les groupements informels, tel que les comités locaux¹³.

¹³ Pour ce qui est des associations de quartier en milieu urbain et péri-urbain, qui ont connu un essor important lors des périodes pré- et post- révolutionnaires (en partie pour des raisons sécuritaires), il est dit qu'elles auraient évolué vers les deux tendances réputées opposées, "modernistes" ou "traditionnalistes".

Souvent, elles ne disposent pas des approches et outils pratiques leur permettant de mener une action efficace auprès de ces citoyens ou groupements de base.

Il existe donc un certain clivage entre les associations formellement constituées et la base populaire nationale. Autrement dit, l'ancrage de la société civile formelle, notamment dans les catégories sociales les plus défavorisées est faible. Par conséquent, celles-ci sont les cibles de l'action de ces associations plutôt que les acteurs de leur propre développement.

Par ailleurs, faute de mécanismes de concertation et d'implication systématique des couches les plus populaires, il existe peu d'action durable et permanente sur le terrain.

4.3 Principaux problèmes de la société civile tunisienne et pistes d'action correspondantes, identifiés au cours de la mission de formulation.

4.3.1 Introduction.

Les problèmes et solutions présentés de manière très succincte dans la présente section ont été en totalité identifiés de manière participative lors des entretiens et des ateliers et réunions dans les régions.

Certains de ces problèmes ont déjà été évoqués et discutés un peu plus en détail dans les différentes sections antérieures. L'objectif de la présente section est de présenter l'ensemble des problèmes de manière succincte, structurée et aussi exhaustive que possible, en même temps que les pistes d'actions susceptibles d'être intégrées dans le futur Programme de l'UE en appui à la société civile en Tunisie.

4.3.2 Présentation des principaux problèmes des organisations de la société civile et des pistes d'actions susceptibles d'être intégrées dans le futur Programme de l'UE en Appui à la Société Civile en Tunisie.

Le tableau des pages suivantes présente les principaux résultats des consultations associatives individuelles et des ateliers participatifs régionaux réalisés du 23 janvier au 7 février 2012. Ces résultats ne seront pas davantage commentés ni discutés dans la présente section.

Problèmes, faiblesses et pistes d'actions ayant trait aux capacités d'action des Organisations de la Société Civile en Tunisie	
<i>Problème, faiblesse</i>	<i>Pistes d'action pour le futur Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie</i>
• Faible développement des organisations base	• Appui à la création de groupements de base dans les quartiers et les douars
• Relations problématiques et distance entre les organisations de la société civile et les citoyens au niveau local et dans le travail de terrain (communication, collaboration, dialogue, etc.) • Ecart entre organisations de la société civile et le terrain ou les citoyens de base • Action associative fréquemment de type "assistanat "	• Formation des organisations de la société civile aux approches du travail de proximité (approche participative ; communication simple ; table de concertation, etc.) • Identification /mobilisation/formation d'agents relais /personnes ressources locales • Formation des animateurs régionaux et des acteurs de développement • Développer la démocratie interne au sein des organisations de la société civile • Privilégier les appuis au travail durable de terrain • Renforcer la présence de terrain des organisations de la société civile et privilégier l'action socio-économique de proximité • Recourir à l'approche guichet dans les quartiers et douars • Privilégier l'appui aux comités de quartier et de douar
• Associations féminines trop peu représentatives ou populaires, ayant une mauvaise image • Présence trop faible de la femme dans les associations (autres qu'associations féminines)	• Elargir les bases citoyennes des associations féminines • Appuis spécifiques à la création d'associations féminines et à l'intégration des femmes dans les autres associations, non féminines
• Existence de clivages inter-associatifs correspondant à des clivages de la société tunisienne	• Encourager le dialogue • Appuyer l'identification de thèmes unificateurs et privilégier l'action commune, entre associations de tendances variées, autour de ces thèmes • Promouvoir l'entente de tous les courants de la société civile • S'appuyer sur les valeurs communes et ne pas mettre en évidence les conflits/différences/oppositions • Agir concrètement, sur le terrain, pas contre les autres, mais avec les autres, sur des thèmes unificateurs
• Connaissance insuffisante des expériences associatives nationales et étrangères pertinentes	• Identifier et capitaliser les histoires à succès • Formation sur études de cas d'histoires à succès • Edition de recueils d'histoires à succès et divulgation • Organisation de visite/échange sud-sud et sud-nord • Jumelages

Problèmes, faiblesses et pistes d'actions ayant trait aux capacités d'action des Organisations de la Société Civile en Tunisie		
Problème, faiblesse	Pistes d'action pour le futur Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie	
Insuffisances en matière de communication, d'échange, de coopération, synchronisation, et de collaboration entre associations	- Actions d'information, de formation et d'animation à la mise en réseau associatif - Renforcement des compétences des cadres associatifs en la matière - Organisation des associations en réseaux locaux, régionaux, nationaux, internationaux - Promotion de l'adhésion des organisations de la société civile tunisienne à des réseaux internationaux - Création d'espaces communs de rencontre/communication, virtuels et réels - Organisation systématique de la circulation inter-associative de l'information - Formation des cadres associatifs en communication externe - Appui à la création de fédérations nationales d'organisations de la société civile tunisienne - Organisation de forums et rencontres inter associatifs	
Compétences insuffisantes en matière de gestion associative, de communication interne	- Formation pratiques des cadres associatifs sur: les aspects juridiques ; la gestion administrative; la gestion technique; la communication interne et la gouvernance associative - Formation de formateurs/accompagnateurs régionaux.	Promotion du recours aux stages inter-associatifs (notamment au sein des associations expérimentées/compétentes)
Capacités insuffisantes en matière d'élaboration de visions et stratégies d'action, de focalisation opérationnelle, de planification, de programmation, d'identification, de formulation et de montage de projets	Formations correspondantes aux faiblesses observées qui permettent d'identifier, formuler et mettre en œuvre des projets orientés vers des résultats ou un impact tangibles	
- Connaissances insuffisantes dans les domaines spécifiques d'intervention des associations - Disponibilité insuffisante d'informations techniques, de données, ou d'études, etc.	- Formations techniques sectorielles - Appuis, expertises, études, etc. dans les domaines d'intervention spécifiques des organisations de la société civile en Tunisie - Implication dans les actions de terrain des organisations professionnelles (agriculture, environnement, culture, droit, etc.) - Banque d'informations sur les aspects techniques et économiques des actions sectorielles	

Problèmes, faiblesses et pistes d'actions ayant trait aux capacités d'action des Organisations de la Société Civile en Tunisie	
Problème, faiblesse	Pistes d'action pour le futur Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie
• Moyens financiers pour réaliser les projets, équiper les associations et couvrir leurs frais de fonctionnement insuffisants et pas durables	• Mise à disposition de fonds couvrant des projets et frais correspondants, à travers des appels à propositions • Financer l'équipement et/ou le fonctionnement de centres associatifs avec des moyens humains et/ou matériels mutualisés • Appuis aux maisons des associations • Mobilisation de divers locaux vides étatiques ou des collectivités locales • Former des associatifs et/ou des formateurs en matière de techniques de marketing associatif • Promotion de partenariats et de mutualisation de moyens, locaux et équipements, entre associations et leurs partenaires institutionnels (municipalités, services techniques locaux, etc.) • Appui à la création de fondations nationales et régionales appuyant l'action associative. • Formation en recherche de financements extérieurs et sponsors pour projets et/ou équipements et/ou frais de fonctionnement (y compris la mise en forme des projets, la réponse aux appels à proposition, le repérage des opportunités de financement, etc.) • Assurer une information permanente/continue efficace sur les organisations de la société civile et des Partenaires techniques et financiers • Former les associations en matière de solutions d'autofinancement durable local, pour le fonctionnement associatif et des projets; cotisations ; apports locaux de départ des bénéficiaires ; services payants ; mobilisation de l'épargne locale ; etc. • Mise à disposition de fonds de lancement pour associations débutantes • Adapter l'action de l'association aux moyens dont elle dispose, c'est à dire identifier puis mener à bien des actions peu coûteuses : lobbying, sensibilisation, etc. • Promotion d'incitations fiscales et financières pour tout soutien aux associations • Promouvoir de bonnes relations et partenariats des organisations de la société civile avec les acteurs économiques du secteur privé

Problèmes, faiblesses et pistes d'actions ayant trait aux capacités d'action des Organisations de la Société Civile en Tunisie	
Problème, faiblesse	Pistes d'action pour le futur Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie
• Absence de culture citoyenne et associative. • Manque d'expérience du travail associatif et de travail de groupe • Manque de procédures de gestion transparentes • personnification des associations autour de leaders associatifs	• Formations et coaching associatifs
• Impacts insuffisants des formations habituelles	• Formation et accompagnement • Elaboration et diffusion de guides, manuels, feuilles de route, check-lists, etc. • Evaluations rigoureuses ex-post, sur terrain, des impacts des formations • Mise en place de pôles de formation –accompagnement - suivi
• Faiblesse et volatilité du nombre d'adhérents et de membres actifs bénévoles des associations et faible représentativité des organisations de la société civile • Problème de motivation des associations	• Formation en identification, motivation et mobilisation des militants associatifs potentiels • Amélioration de l'enracinement des organisations de la société civile dans la population potentiellement acteur ou cible dans leur domaines d'intervention • Promotion de la création des groupements de base • Améliorer la crédibilité des organisations de la société civile, leurs capacités de communication, enracinement local, l'adaptation de leur action aux besoins et demandes réels des citoyens
• Insuffisante capitalisation de l'action associative	• Création d'un observatoire de la société civile tunisienne • Création d'une base de données dynamique ; collecte d'histoires à succès ; etc.

Problèmes, faiblesses et pistes d'actions ayant trait à l'environnement des organisations de la société civile tunisienne	
Problème, faiblesse	Pistes d'action pour le futur Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie
• Relations problématiques avec les acteurs étatiques : • Absence de confiance réciproque • Non respect des textes absence d'accès à l'information • Pas de prise en compte par les acteurs étatiques des informations, études et demandes émanant des organisations de la société civile tunisienne	• Appui à la révision du cadre juridique et réglementaire qui régit la relation entre administration et société civile tunisienne • Structuration de la relation entre administrations et organisations de la société civile tunisienne • Appui à l'implication effective et efficace des organisations de la société civile tunisienne dans les conseils locaux et régionaux • Promouvoir les partenariats entre les organisations de la société civile tunisienne et les acteurs étatiques autour de thèmes (environnement, activités génératrices de revenus,) et actions (études, circulation/partage de l'information, animation de terrain, actions concrètes, ...) unificateurs • Promouvoir la veille citoyenne en matière d'application des textes, règlements et procédures en vigueur • Formations communes des organisations de la société civile tunisienne et des acteurs étatiques (prioritairement en matière de compétences à exercer conjointement : planification locale ; approches de proximité ; collaboration sur projets concrets ; etc.) • Formation des organisations de la société civile tunisienne sur les structures étatiques, leur fonctionnement, prérogatives, problèmes, etc. • Former/informer/coacher/sensibiliser les acteurs non étatiques au partenariat avec les organisations de la société civile tunisienne • Création de "cellules associatives" dans l'administration locale, régionale et nationale • Identifier et exploiter les synergies entre le travail associatif et l'activité des acteurs étatiques • Inclure la consultation systématique des organisations de la société civile tunisienne lors de la définition des programmes/projets • Promouvoir la bonne information des organisations de la société civile tunisienne sur les politiques, stratégies, programmes et projets de l'état • Tables rondes économiques Privé- Etat – organisations de la société civile tunisienne visant l'élaboration de plans d'action concrets
• Projets de l'état conçus de manière non participative • Rôle/fonctionnement/action inappropriés de certains acteurs censés venir en appui au développement local, tel que bureaux d'étude, organismes de formation, etc.	• Impliquer réellement les populations et groupes cibles dans la conception des projets. • Réaliser le renforcement des compétences techniques et sectorielles des organisations de la société civile tunisienne en commun avec les acteurs étatiques • Réaliser le renforcement des compétences des organisations de la société civile tunisienne en matière de planification locale et stratégique en commun avec les acteurs étatiques

Problèmes, faiblesses et pistes d'actions ayant trait à l'environnement des organisations de la société civile tunisienne	
<i>Problème, faiblesse</i>	<i>Pistes d'action pour le futur Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie</i>
• Impacts trop faibles de la société civile tunisienne en matière de dialogue politique et de développement au niveau local, régional et national)	• Renforcer les capacités des organisations de la société civile tunisienne en matière de lobbying • Implication des organisations de la société civile tunisienne dans l'élaboration des textes juridiques, formulation de Constitution, lois, décrets, etc.) • Formation des organisations de la société civile tunisienne à la négociation et au plaidoyer • Promotion de l'implication des organisations de la société civile tunisienne dans les planifications locales et définition de mécanismes durables de consultation • Promotion de l'implication systématique (par des mécanismes et procédures durables) des organisations de la société civile tunisienne dans le suivi des programmes et projets • Implication active des organisations de la société civile tunisienne dans les études techniques, aux côtés des services techniques et bureaux d'études, afin de garantir la prise en compte et compréhension des modes de fonctionnement locaux
• Non concrétisation des actions planifiées de manière participative et en partenariat	• Renforcement du caractère impératif de la planification participative et en partenariat locale et régionale, action de veille
• Visibilité et crédibilité insuffisantes des organisations de la société civile tunisienne et de leur activité	• Formation en communication externe (ascendante, descendante, de pair à pair) • Actions transversales d'information sur l'action associative et sur les activités des organisations de la société civile tunisienne • Développer/renforcer les relations entre organisations de la société civile tunisienne et médias • Formation/accompagnement de journalistes pour étendre et approfondir la couverture de la société civile par le mass-média et mieux cibler les messages • Création de radios associatives • Création de sites Internet spécialisés sur la société civile • Appui à des programmes spécialisés dans l'action citoyenne • Appui/lobbying en faveur de l'inclusion de la formation à la citoyenneté et à l'activité associative dans les programmes de l'éducation nationale • Relancer les clubs scolaires • Appuyer la réalisation d'actions d'information/sensibilisation sur l'action citoyenne, à destination notamment des jeunes

Problèmes, faiblesses et pistes d'actions ayant trait à l'environnement des Organisations de la société civile tunisienne	
<i>Problème, faiblesse</i>	<i>Pistes d'action pour le futur Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie</i>
• Manque de formateurs et accompagnateurs au niveau local et régional	• Formation de formateurs et accompagnateurs régionaux
• Difficultés de communication entre organisations de la société civile et partenaires techniques et financiers • Lourdeur et multiplicité des formats et procédures des partenaires techniques et financiers	• Adapter le langage et la formulation des messages des partenaires techniques et financiers • Simplifier et homogénéiser là où possible les procédures des partenaires techniques et financiers • Améliorer et renforcer le flux d'informations des partenaires techniques et financiers vers la société civile tunisienne • Améliorer la transparence de la communication des partenaires techniques et financiers envers les organisations de la société civile et le respect des engagements • Assurer des feedbacks/restitutions suffisants des actions de consultation/concertation entre partenaires techniques et financiers et organisations de la société civile • Faciliter les contacts entre les associations de terrain et les partenaires techniques et financiers • Création d'une banque d'informations sur les financements et autres appuis mis à disposition par les partenaires techniques et financiers
• Persistance des disparités interrégionales	• Implanter le programme concrètement dans les régions

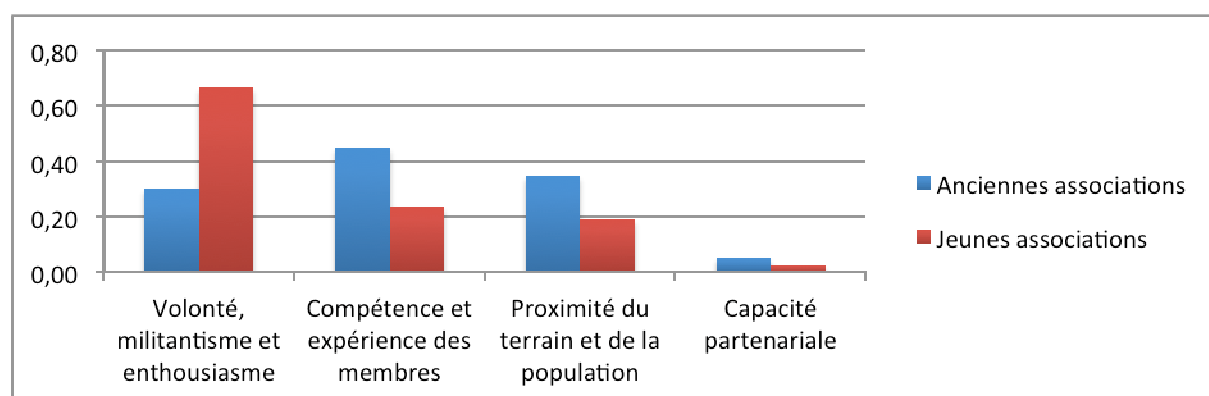
4.4 Auto-analyse des forces, faiblesses, opportunités et problèmes de la Société civile tunisienne.

Les réponses aux questionnaires¹⁴ distribués lors des ateliers régionaux¹⁵ ont permis de présenter un certain nombre de leurs forces, faiblesses et opportunités à saisir.

Nous en présentons ci-dessous les principaux résultats en distinguant entre associations jeunes et anciennes.

Graphique 3: FORCE DES ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNE

Part des organisations de la société civile tunisienne estimant disposer des atouts indiqués



La graphique ci-dessus montre notamment que :

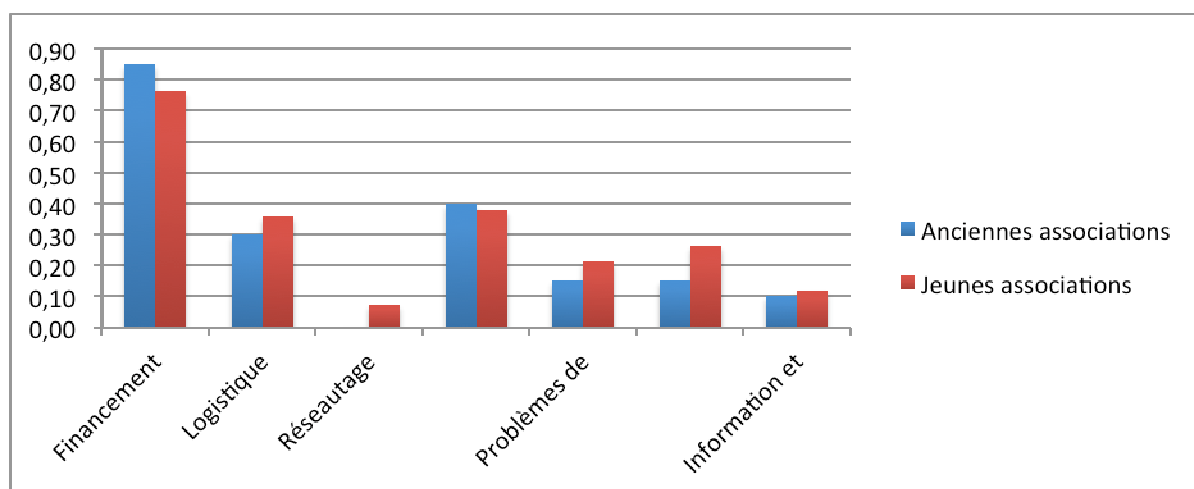
- Les anciennes associations, tout en s'estimant bien évidemment plus expérimentées et compétentes que ne le sont les jeunes associations, sont néanmoins de l'avis que plus de 50% d'entre elles manquent d'expérience et/ou de compétence ;
- Pour leur part, les jeunes associations sont encore volontaires, militantes et enthousiastes, ce qui n'est le cas que de 30% des anciennes associations ;
- Les deux catégories se sentent majoritairement "loin du terrain et de la population" ;
- Seulement une toute petite minorité affirme avoir comme atout sa capacité de s'engager dans des partenariats.

¹⁴ Questions SWOP (avec P pour « problems », à la place de la lettre T pour « threats », utilisée dans l'analyse SWOT)

¹⁵ Parmi les 150 organisations consultées, 62 organisations de la société civile tunisienne ont répondu aux questionnaires, dont 20 associations "anciennes" et 42 "jeunes" créées après cette le 14 janvier 2011.

Graphique 4: FAIBLESSES ET PROBLEMES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE TUNISIENNE

Part des Organisations de la Société Civile Tunisienne estimant avoir des faiblesses ou problèmes par rapport aux différents repères indiqués



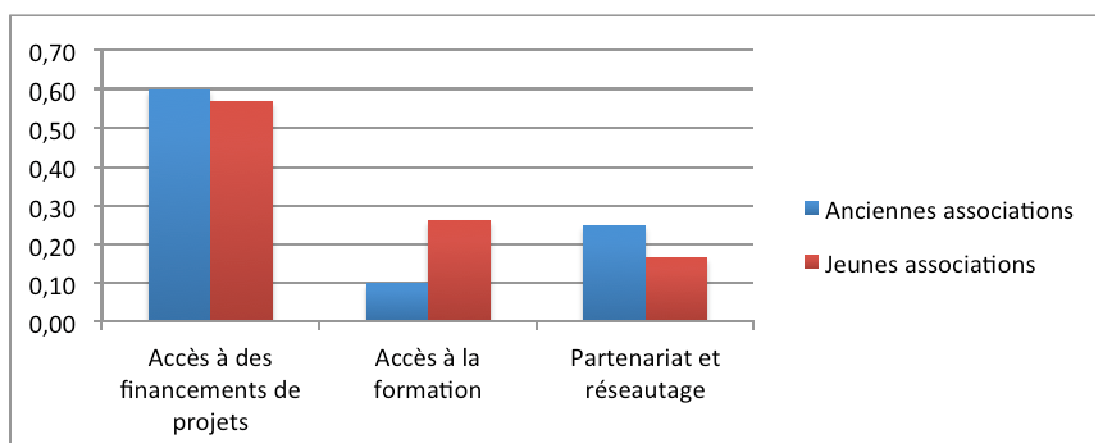
Ce graphique met en relief la hiérarchie quantitative des problèmes. Les problèmes des ressources disponibles figurent en tête: financement et ressources humaines et logistiques.

Les questions qui ont trait au mode de fonctionnement associatif n'arrivent qu'en 2^{ème} position: gouvernance, motivation et communication.

Enfin, il est remarquable que seulement une toute petite minorité, et seulement des jeunes associations, estime que la question du réseautage correspond pour eux à un problème.

Graphique 5: OPPORTUNITES

Part des organisations société civile tunisienne estimant que les opportunités indiquées sont à saisir par elles.



Cette dernière graphique confirme surtout la prédominance de la question du financement.

4.5 Synthèse: état des lieux de la situation actuelle sous forme de matrice SWOP¹⁶ de la société civile

L'analyse globale des forces, faiblesses, et problèmes de la société civile et des opportunités pouvant s'offrir à elle, repose sur:

- (i) L'étude des documents existants;
- (ii) Les constats effectués au cours des entretiens bilatéraux et des ateliers organisés et réalisés en région et à Tunis ;
- (iii) Le résultat de l'enquête réalisée à l'occasion des ateliers régionaux.

L'analyse du présent paragraphe reprend donc les éléments présentés dans les sections antérieures, mais de manière bien plus synthétique et générique. Les différents éléments sont classés selon leur importance, mais cette hiérarchisation reste indicative pour plusieurs raisons¹⁷.

	<i>Aspects positifs</i>	<i>Aspects négatifs</i>
<i>Société Civile Tunisienne</i>	<u>FORCE :</u> • Enthousiasme, engagement, militantisme, solidarité • Compétence et expérience pour une partie des organisations de la société civile en matière de fonctionnement associatif, et pouvant être partagée et transférée aux autres organisations • Des histoires à succès techniques et institutionnels, directement valorisables • Un potentiel humain important et une connaissance intime du terrain chez les acteurs de la société civile provenant des groupements de base, des milieux ruraux et péri-urbains, des groupes informels) • Des capacités pointues de certaines organisations de la société civile dans des domaines précis, par exemple les techniques, de communication, de lobbying, etc.	<u>FAIBLESSES :</u> • Insuffisante proximité du terrain et des populations • Capacités internes de gestion, gouvernance, bénévolat, vision et positionnement stratégique, planification, communication, formulation de projets, capitalisation, etc.) insuffisantes chez une majorité d'organisations de la société civile • Capacités insuffisante en terme de: techniques de, communication, plaidoyer/lobbying, approche participative, partenariale, identification, montage et suivi de projets, connaissance des sources de financement • Atomisation des organisations de la société civile, voir rivalité et concurrence • Structuration et collaboration rudimentaire entre organisations-,

¹⁶ Matrice SWOP analyse les forces, les faiblesses, les opportunités et les problèmes.

¹⁷ Par exemple : certaines forces et faiblesses ne concernent qu'une partie des organisations de la société civile ; les forces et faiblesses des organisations de la société civile ne sont pas comparées à celles des autres acteurs.

Environnement de la Société Civile Tunisienne	<u>OPPORTUNITES :</u> • L'ample offre d'appuis financiers et techniques extérieurs, de la part des Partenaires techniques et financiers et autres sources • La volonté politique d'accorder une place importante aux organisations de la société civile en Tunisie • La volonté politique de concrétiser la décentralisation, la dévolution et la déconcentration • La possibilité de nouer des partenariats internationaux, sud-sud et sud-nord	<u>PROBLEMES :</u> • Cadre législatif et juridique parfois problématique: fiscalité, financement, ONG internationales, etc. • Absence de cadre institutionnel de concertation et collaboration des acteurs étatiques avec les organisations de la société civile • Complexité et difficulté de communication avec les partenaires techniques et financiers • Formations pas toujours efficaces et pas de mise à disposition de manuels, guides, etc. • Financements externes limités, de la part des sponsors, Etat, et partenaires techniques et financiers • Les intervenants extérieurs continuent à privilégier les métropoles et les zones côtières
--	---	---

5. L'action d'appui à la Société civile en Tunisie

5.1 Au niveau national

La société civile tunisienne dispose sur le plan national de deux sources d'appui, à savoir:

(i) les opérateurs économiques privés; et (ii) les organismes publics.

Les opérateurs économiques privés soutiennent essentiellement les organisations avec lesquelles ils ont des affinités, appuient souvent des actions de type caritatif et celles susceptibles d'impacter positivement sur leur image de marque.

Les organismes publics appuient les organisations de la société civile de la manière suivante, chacun en ce qui le concerne :

- Le budget des mairies prévoit une allocation dédiée aux organisations de la société civile mais, par manque de transparence, le mode d'attribution de cette aide n'est pas connu. Concrètement, la majeure partie de ce budget est allouée aux associations sportives ;
- Pour ce qui est des aides fournies par les gouvernorats, les pratiques qui prévalent sont les mêmes que celles évoqués ci-dessus pour les mairies ;
- Certains ministères, à l'instar du Le Ministère de l'Environnement, allouent un budget annuel de 180.000 dinars pour appuyer des associations environnementales ;
- Le Centre IFEDA, forme des associations, dans des domaines variés.

Il convient de préciser que le montant annuel des aides accordées par les acteurs privés est supérieur à celui des acteurs publics.

5.2 Au niveau international bilatéral et multinational.

5.2.1 Union européenne

5.2.1.1 Le cadre institutionnel de l'appui de l'UE à la société civile tunisienne et les principales orientations opérationnelles

L'appui à la société civile dans les pays du voisinage Sud est une des priorités de l'Union Européenne depuis la Déclaration de Barcelone en 1995, reprise dans le cadre de l'Accord d'Association signé en 1998 entre l'UE et la Tunisie et dans le Plan d'Action correspondant de 2005.

Cet appui prend plus d'envergure et est renforcé après la Révolution de 2011, comme l'indiquent les communications "Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée", du 8 mars 2011 et "Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation", du 25 mai 2011.

Ainsi, les objectifs du Programme SPRING démontrent clairement la volonté de l'UE de soutenir la société civile et les acteurs étatiques afin qu'ils participent activement au processus

de transition démocratique, à l'instauration de la bonne gouvernance et à garantir les droits de l'Homme et le respect des libertés fondamentales, dans une optique de développement socio-économique et d'établissement d'un Etat de Droit en Tunisie.

5.2.1.2 Les principales actions extérieures de l'UE en faveur des organisations de la société civile tunisienne

La mission de formulation a recensé plusieurs actions passées, en-cours ou envisagées en faveur des organisations de la société civile dans le cadre de la coopération Union européenne– République de la Tunisie.

Instrument pour la stabilité de l'Union européenne

7 projets ont été financés dans le cadre de la transition démocratique, la préparation et le suivi des élections démocratiques, en Tunisie.

Plusieurs associations et secteurs sont ainsi soutenus dans le cadre de cet instrument:

- L'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD) et l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD), en partenariat avec ONU Femmes, pour un projet de renforcement des droits des femmes et de leur participation à la transition démocratique (300.000 €);
- Le Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT), en partenariat avec l'Institut-Panos Paris, pour un projet visant à garantir l'indépendance et le professionnalisme des médias, renforcer la structure du SNJT et former les journalistes à la couverture des élections (200.000 €);
- La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH), afin de promouvoir les droits de l'Homme et l'éducation démocratique et appuyer la LTDH dans sa restructuration au niveau national et local (300.000 €);
- La Fondation Euro-Méditerranéenne de soutien aux Défenseurs des Droits de l'Homme (FEMDH), afin de renforcer les capacités des organisations de défense des droits de l'homme et des défenseurs de droits de l'homme en Tunisie (100.000 €).
- La GIZ, pour renforcer les capacités et la création d'organisations de la société civile tunisienne dans 6 régions défavorisées de la Tunisie (100.000 €) ;
- Democracy Reporting International (DRI), afin de promouvoir le débat, analyser et former les organisations de la société civile sur les enjeux de la transition démocratique, la réforme constitutionnelle, les élections et former les formateurs pour la mise en place d'une observation domestique des élections par des citoyens tunisiens (200,000 €) ;
- ERIS afin d'assurer l'Assistance technique pour la préparation des élections et le processus de réforme électorale (800.000 €).

Instrument Européen pour la Démocratie et les droits de l'Homme

2 projets ont été financés dans le cadre du Lot 2 "Observation domestique des élections" :

- Coalition d'ONG des Droits de l'Homme avec la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme comme chef de file (300,000 €) ;
- Association Tunisienne pour l'Eveil Démocratique (ATED, 267,432.12 €).

1 projet a été financé dans le cadre du Lot 3 "Formation des Partis Politiques":

- Fondation Konrad Adenauer Stiftung (300,000 €).

7 projets ont été financés dans le cadre du Lot 4 "Appui à la liberté d'expression et à la promotion des valeurs démocratiques":

- 3 propositions en appui aux médias de la radio, télévision et bloggeurs, formation de journalistes pour la couverture des élections et des événements dans les régions. (Deutsche Welle, Groupe RFI et Search for Common Grounds , 501,264.90 €) ;
- 2 propositions sur l'éveil démocratique et l'éducation citoyenne, à travers des modules de formation, sensibilisation et des spots télé et radios. (Ness el Fen et Société DPRODS, 249,500 €) ;
- 1 proposition sur le renforcement des capacités des ONG dans l'Ouest de la Tunisie avec une approche d'égalité entre les genres et de promotion de la participation des femmes dans les espaces de discussion et de prise de décision au niveau communautaire. (CIDEAL et AFTURD 198,640 €) ;
- 1 proposition pour promouvoir les droits de l'homme et l'organisation d'un festival du film sur les droits de l'homme. (Alliance Ciné, 155,000 €).

Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales

8 projets ont été financés dans le cadre de cet instrument :

- Création et consolidation des groupements de développement des Oasis (GDO) des femmes et de jeunes de Gafsa pour la création d'activités génératrices de revenus par la promotion des fillères de valorisation des produits et des sous produits oasiens géré par l' Association de sauvegarde de la médina de Gafsa (340.550 €) ;
- Centre Femme Solidarité : soutien à l'inclusion et à l'économie sociale féminines dans le gouvernorat de Jendouba (Coopération pour le développement des pays émergents COSPE, 463.554€) ;
- Renforcer les capacités de la société civile et promouvoir la participation des populations défavorisées dans la délégation de Tagerouine (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole, 299.448 €) ;

- Projet d'Appui aux initiatives de développement local et de création d'emploi dans le contexte rural de la Délégation de Sakiet Sidi Youssef, Gouvernorat du Kef (Assemblée de Coopération pour la Paix (ACPP), 330.511 €) ;
- RADIO 3 R « Regueb, Révolution, Renouveau » Soutien à l'information, l'insertion sociale et la valorisation culturelle des jeunes tunisiens de la région de Sidi Bouzid (Agenzia Multimediale Informazione Sociale AMIS, 172.458 €) ;
- Contribution à la mise au point d'un modèle intégré d'amélioration, d'aménagement et de gestion agro-sylvo-pastoraux compatibles avec les objectifs de conservation et orienté vers les communautés vulnérables des zones périphériques du Parc National de Bou Hedma géré par le Centre Technologique Forestier de Catalogne (CTFC) 530.000€) ;
- Pour une meilleure participation socio-économique des personnes souffrant de handicap mental (SANTE SUD, 412.234€) ;
- Vie autonome et participation sociale : vers une nouvelle prise en compte des personnes en situation de handicap dans les dynamiques locales de développement (FEDERATION HANDICAP INTERNATIONAL, 535.000 €).

Le Programme Environnement Energie (PEE) fait l'objet d'une Convention de financement signée le 30 décembre 2012 pour une durée de 48 mois et un montant de 33 millions €.

L'un des objectifs spécifiques du PEE est la sensibilisation des différentes catégories de la société tunisienne aux divers aspects liés à l'environnement, au développement durable, et à la maîtrise de l'énergie. Dans le cadre de ce programme des activités prévues sont un renforcement des capacités des associations dans l'action environnementale et la promotion de leur intégration dans les projets durables.

Un budget de 125.000€ a été prévu afin de renforcer les capacités des associations dans l'action environnementale et promotion de leur intégration dans les projets durables.

Le Programme d'Appui au Développement des Zones Défavorisées, d'une durée de 36 mois et d'un montant de 20 millions €, s'est fixé de promouvoir le soutien à la création d'emplois et au développement d'entreprises dans les zones ciblées, à travers une meilleure organisation et participation de la société civile et du secteur privé. Le programme réalisera des activités de formation et d'appui au développement des compétences, tel que la création des forums de dialogue public-privé, formation et assistance technique aux initiatives d'organisation des jeunes, ainsi qu'aux opérateurs, producteurs et autres acteurs économiques et sociaux.

Le Programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole, d'une durée de 48 mois et d'un montant de 57 millions, a pour ambition de contribuer à l'amélioration des performances des Groupements de

Développement Agricole, y compris la formation et l'appui aux GDA dans le domaine de la gestion technique et financière).

Le futur **Programme d'Appui au Secteur de l'Emploi**, prévoit une composante au bénéfice de la société civile, à travers un appel à propositions. Il soutiendra la société civile à jouer un rôle dans la gestion du marché de l'emploi et la création d'emplois. Ainsi les actions visent à renforcer les capacités organisationnelles et les projets initiés par la société civile, pour accroître significativement l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes dans les régions défavorisées.

Le futur **Programme d'Appui au Secteur Justice**. Une mission de formulation est en cours depuis le premier trimestre 2012. Conformément aux conclusions du rapport final de la "Mission UE de Diagnostic du système judiciaire et pénitentiaire," effectuée en décembre 2001, une implication des organisations de la société civile et des ONG est envisagée notamment sur les aspects suivants : i/ assistance juridique aux victimes, ii/ surveillance de la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées, iii/ contrôle des prisons et iv/ formation et réinsertion des ex-prisonniers.

La Facilité pour la Société Civile du Voisinage a pour objectif de renforcer et de promouvoir le rôle des organisations de la société civile dans les réformes et les changements démocratiques, qui ont lieu dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, à travers une participation accrue en vue d'atteindre des objectifs de la Politique de Voisinage européenne. Elle a été dotée d'un budget total de 22M€ au titre sa première année de création 2011.

Le Programme multilatéral de coopération transfrontalière Bassin Maritime Méditerranée, pour la période 2007-2013 avec un budget 200M€, vise à renforcer la coopération entre les régions de l'Union européenne et celles des pays partenaires situées le long des côtes de la mer Méditerranée. Parmi ses priorités on relève l'amélioration du processus de gouvernance locale. Les axes prioritaires du programme sont :

- Promotion du développement socio-économique et renforcement des territoires
- Promotion de la durabilité environnementale au niveau du bassin ;
- Promotion de meilleures conditions et modalités de circulation des personnes, des marchandises et des capitaux ;
- Promotion du dialogue culturel et de la gouvernance locale.

Les bénéficiaires principaux du programme comprennent les autorités publiques régionales et locales, les ONG, associations, agences de développement, universités et instituts de recherche ainsi que les acteurs privés opérant dans les domaines d'intervention du Programme.

Le Programme Italie – Tunisie de coopération transfrontalière, avec un budget de 22,5M€ pour la période 2007 – 2013, vise la promotion de l'intégration économique, sociale, institutionnelle et culturelle entre les territoires siciliens et tunisiens, en accompagnant un processus de développement durable conjoint autour d'un pôle de coopération transfrontalier. Parmi ses priorités on relève l'appui au tissu associatif. Les axes prioritaires sont :

- Le développement et l'intégration régionale ;
- La promotion du développement durable ;
- La coopération culturelle et scientifique et l'appui au tissu associatif.

5.2.2 Les autres Partenaires Techniques et Financiers

Parmi les actions financées par les autres partenaires techniques et financiers en cours ou prévus et qui se poursuivront sur tout ou partie de la période de mise en œuvre du futur Programme d'Appui à la Société Civile en Tunisie figurent notamment ¹⁸:

- Le Renforcement des capacités de 10 associations tunisiennes dans le nouveau contexte social de la Tunisie » (Agence espagnole de Coopération et de Développement (AECID)) (218.000€) ;
- Le Renforcement des aptitudes des associations, entreprises et communes dans les régions cibles de Sidi Bouzid, Kasserine et Siliana (GiZ, Coopération allemande) ;

Pour ce qui est de la coopération française, notamment à travers l'IFT, on recense:

- Le soutien à l'organisation par 4 structures associatives tunisiennes (le réseau RANDET, l'association SAWTY, l'association AMAL et l'association ENDA INTER ARABE) du premier forum tuniso-français de la société civile qui s'est tenu à Tunis les 20 et 21 mai 2011 ;
- Des services d'assistance conseil fournis par le Bureau d'Association Conseil (BAC) à Tunis et par la Maison de France à Sfax ;
- Les projets issus de l'appel à projets associatifs 2011-2013 du Fonds Social de Développement pour un montant de 500.000 € ;
- Le soutien à l'organisation de la 2^{ème} édition du Forum de la société civile franco tunisienne (mars 2012).
- Un projet de formation de formateurs de la Fondation de France ;
- Le projet de coopération décentralisée entre communes et municipalités tunisiennes et des Pays Bas avec la VNGI, portant sur le développement local participatif.
- Plusieurs projets régionaux incluant la Tunisie, dans les domaines (i) des mass-media et (ii) de la promotion de l'employabilité des jeunes (Royaume Uni)
- L'aide destinée aux organisations de la société civile des gouvernorats de Sidi-Bouzid, Gafsa, Tataouine et Médenine, pour un montant de 7 millions de dollars de MEPI et USAID (Etats-Unis) pour des actions (essentiellement sociales et humanitaires) de terrain ;

Le MEPI et l'USAID ont déjà commencé à collaborer avec la société civile tunisienne à travers le financement d'actions sur terrain, essentiellement des actions sociales et humanitaires. Le montant alloué à ces actions au titre de 2011 est de 1,5 M \$. L'appui du MEPI au titre de 2011 s'est élevé à 1,5M\$.

- La cartographie des organisations de la société civile tunisienne, la réalisation d'une analyse qualitative de la société civile (Indice CIVICUS), des formations associatives, des formations de formateurs et l'appui à la mise en réseau, sont aussi financés par le PNUD.

¹⁸ Informations en provenance de la matrice de projets société civile du groupe de coordination des partenaires techniques et financiers en appui à la société civile et des différentes consultations menées par l'équipe de formulation.

- Le programme d'appui à la société civile tunisienne de la Banque Africaine de Développement (BAD), doté de 600.000€, démarrera courant 2012 suite à une étude de cartographie qualitative et préparatoire.
- La composante tunisienne d'un futur projet régional d'appui à la société civile en cours d'identification, à financer par la Banque Mondiale.

5.2.3 La coordination entre Partenaires Techniques et Financiers

Depuis début 2011, la coordination et l'animation de la concertation entre partenaires techniques et financiers, en matière d'appui à la société civile en Tunisie, relève de la responsabilité de l'UE. Cette coordination se fait par le biais d'un mécanisme comportant un groupe de coordination générale et réunissant tous les partenaires techniques et financiers présents en Tunisie.

3 sous-groupes thématiques ont aussi été créés et sont sous la responsabilité de différents partenaires techniques et financiers :

- Le groupe Média, est pris en charge par la Coopération Suisse.
- Le groupe sur l'Emploi, est co-présidé par la Coopération Suisse et l'ONUDI.
- Le groupe sur le « Renforcement de la société civile, est animé par l'UE.

L'objet de ces concertations est fort pertinent. Il s'agit essentiellement de¹⁹ :

- Partager l'information sur les interventions des partenaires techniques et financiers venant en appui à la société civile tunisienne ;
- Se concerter sur les approches d'appui à suivre, établir des priorités thématiques et géographiques ;
- Procéder à une planification conjointe afin de limiter les incohérences et les duplications dans les interventions ;
- Promouvoir un dialogue sur la coopération, entre partenaires techniques et financiers et la société civile ;
- Procéder à une cartographie de la société civile tunisienne (« mapping »).

Toutefois, d'après les informations recueillies, la coordination entre partenaires techniques et financiers a jusqu'à présent essentiellement concerné :

- L'information réciproque sur les actions d'appui menées par chaque partenaire technique et financier, aussi bien:
 - (i) lors des réunions périodiques, que,
 - (ii) par le biais d'une matrice qui présente les projets d'appui d'une douzaine de coopérations essentiellement bilatérales²⁰.

Cette matrice est publiée sur le site de la Délégation de l'UE et améliore la visibilité des actions d'appui en cours. Toutefois, des problèmes d'hétérogénéité des modes de fourniture des informations, par les différents bailleurs de fonds, en rendent l'analyse fine assez peu aisée ;

¹⁹ Cf. Aide mémoire « Appui à la société civile Tunisienne - Dialogue et Coordination », Délégation de l'UE-Tunis, novembre 2011

²⁰ http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/projects/overview/civil_society_fr.htm

- La cartographie de la société civile tunisienne. Une activité forte pertinente, dont les comptes-rendus des réunions de coordination ne décrivent pas le détail quant aux méthodologies suivies, au mode d'utilisation des bases de données existantes, à la structure des informations recueillies, et à la finalité et des utilisations précises prévues.

Par ailleurs, il convient de noter que :

- La question de l'harmonisation et simplification des formats utilisés par les différents partenaires techniques et financiers pour la présentation des projets des organisations de la société civile - question qui a été soulevée par la grande majorité des organisations de la société civile tunisienne consultées - ne semble pas avoir fait l'objet de concertation entre partenaires techniques et financiers ;
- Les consultations d'un échantillon assez considérable de partenaires techniques et financiers ont permis de noter que leur disponibilité à s'impliquer de manière proactive dans une concertation et coordination plus approfondie, et au delà du partage de l'information, semble assez limitée allant.

Au total, l'on peut conclure que si, grâce à l'actuelle coordination, l'information brute sur les projets d'appui à la société civile tunisienne circule bel et bien, des progrès importants sont encore possibles et nécessaires en matière d'analyse de cette information.

Des progrès doivent aussi être faits en matière de concertation et collaboration sur l'action d'appui à mener, sur les approches de terrain, et sur les priorités conjointes qui peuvent soutenir les initiatives de la société civile en Tunisie.

6. ANNEXES

6.1 L'INDICE CIVICUS

L'Indice CIVICUS

Comment évaluer la société civile ?

Pour évaluer l'état de la Société civile, l'Indice Civicus examine la Société Civile à travers quatre dimensions:

- *La structure et certains aspects fonctionnels de la Société civile (i.e. le nombre d'Organisation de la société civile, les pratiques de donation et de volontariat, le nombre et les caractéristiques des organisations parapluie comme les fédérations et unions, les infrastructures d'appui interne, les ressources matérielles humaines et financières) ;*
- *L'environnement externe de la Société civile (i.e. la législation en vigueur, le contexte politique, le contexte économique et culturel, les relations entre Société civile, Etat et secteur privé) ;*
- *Les valeurs portées et défendues dans l'arène de la Société civile (i.e. la démocratie, la tolérance ou la protection de l'environnement) ;*
- *L'impact des activités menées par les acteurs de la Société civile (i.e. l'influence sur les politiques publiques, le renforcement de la participation du peuple, la promotion de la « responsabilisation » de l'Etat et des entreprises privées, la possibilité de répondre aux intérêts et besoins sociaux de la population).*

SOURCE : CIVICUS
www.civicus.org

6.2 Déclaration du 13 Aout 2011

DECLARATION DU 13 AOUT 2011

Nous, femmes tunisiennes mobilisées pour les droits, l'égalité et la citoyenneté

Déclarons :

- Notre totale solidarité et unités pour la préservation de nos droits et l'instauration de l'égalité totale et de la citoyenneté en faveur des femmes ;
- Notre détermination irréversible à nous mobiliser pour défendre les acquis du Code du Statut Personnel et les faire évoluer avec pour seules références le Droit Positif et le respect des Conventions Internationales relatives aux droits humains qui incluent nécessairement les droits des femmes.

Appelons :

- A la levée de toutes les réserves du Gouvernement Tunisien sur la Convention Internationale pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDAW) ;
- A ne céder à aucun marchandage sur nos droits au nom de la religion ou de calculs politiques ;
- A défendre les droits des femmes en ce qui concerne en particulier la famille, l'instruction, le travail, la santé, droits exprimant le respect de la dignité humaine ;
- A défendre les principes de la parité et de l'égalité au sein de toutes les structures et lieux de décision sans oublier les médias qui ne cessent de marginaliser le rôle des femmes et de les tourner en dérision en dépit de leurs compétences qui les placent en tête de la réussite aux concours nationaux ;
- les partis politiques et les acteurs et actrices de la société civile à intégrer comme une priorité, la défense des droits des femmes au sein de leurs programmes.

Nous nous considérons engagées, avec l'ensemble des forces modernistes et progressistes de notre pays, pour inscrire nos droits et le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la Constitution de la 2e République pour qu'elle soit garante du respect de la dignité et de la citoyenneté de toutes les tunisiennes.

Signataires par ordre alphabétique :

- 1 – Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD)
- 2 – Association des Femmes Juristes
- 3 – Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)
- 4 – Commission Egalité
- 5 – Commission femmes de la Ligue Tunisienne des Droits Humains
- 6 – Commission femmes de la Section Tunisienne d'Amnistie Internationale
- 7 – Commission femmes de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens
- 8 – Collectif Maghreb Egalité 95
- 9 – Egalité et Parité (association)
- 10 – Engagement Citoyen (association)

- 11 – Femmes et Dignité (association)
- 12 – Forum des Femmes Tunisiennes (association)
- 13 – Front des Femmes pour l’Egalité (réseau)
- 14 – Images et Paroles de Femmes (association)
- 15 – Initiative pour une Nouvelle UNFT Indépendante et Progressiste
- 16 – Ligue des Electricistes Tunisiennes (association)

SOURCE : Association Tunisienne des Femmes Démocrates
www.femmesdemocrates.org

6.3 LISTE DE DOCUMENTS CONSULTÉS PAR LA MISSION DE FORMULATION

Accord Association EURO-MÉDITERRANÉEN entre la Communauté européenne et ses États membres, et la République tunisienne (1998) Journal officiel n° L 097 du 30/03/1998.

BENEY Jean-Marie, David Forest, Michael Groepper, Christian Johnson, James McManus, Luca Perilli, Marie-Françoise Verdun, Pierre Weiss (2011), Mission UE de Diagnostic du système judiciaire et pénitentiaire (Peer Review) en TUNISIE, Rapport final.

CAWTAR, MEPI, MERCY CORPS (2011), « Identification des besoins et cartographie préliminaire des Organisations de la Société Civile dans le Sud tunisien », Rapport final.

Commission européenne (2011), Aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive (SPRING) 2011-2012 en faveur de la région méridionale relevant de la PEV, à financer sur le poste 19 08 01 01 du budget général de l'Union européenne, Décision d'exécution de la Commission du 26/09/2011.

Commission européenne (2011), Action Fiche for the southern Neighbourhood region programme Support for partnership, reforms and inclusive growth (SPRING).

Commission européenne (2011), « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation, Examen de la politique européenne de voisinage ». Communication conjointe de la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne.

Commission européenne (2010), « Boîte à outils pour le développement des capacités », Collection outils et méthodes, Document de référence n° 6.

Commission européenne (2008), « Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers », Collection outils et méthodes, Document de référence n° 2.

Commission européenne (2005), "Handbook on Promoting Good Governance in EC Development and Co-Operation".

Commission européenne (2004), Méthodes de l'aide, « Lignes directrices gestion du cycle projet ».

Commission européenne (2002), « PARTICIPATION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES À LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE DÉVELOPPEMENT », Communication de la Commission au Conseil, au parlement européen et au Comité Economique et Social.

Délégation UE Tunisie, Dispositions Techniques et Administratives du Programme d'Appui à la Relance (PAR).

Délégation UE Tunisie, Fiche Action du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action (P3A2).

Délégation UE Tunisie, Fiche Action du Programme d'Appui à l'Intégration (PAI) bis.

Délégation UE Tunisie, Fiche Action du Programme d'appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole - ENPI/2010/21889.

Délégation UE Tunisie, Fiche Action du Projet d'Appui au Système Recherche & Innovation (PASRI).

Délégation UE Tunisie, Fiche Action du Programme Environnement et Energie (PEE).

Délégation UE Tunisie, Fiche Action du Programme d'Appui au Développement des Zones Défavorisées.

Délégation UE Tunisie, lignes directrices de l'Appel à proposition Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) 2011.

Délégation UE Tunisie, lignes directrices de l'Appel à proposition Les Acteurs Non Etatiques et les Autorités Locales dans le Développement 2011.

Délégation UE Tunisie, Plan d'action union européenne / Tunisie.

Document de stratégie pays (2007-2013) et Programme Indicatif National (2011-2013).

EUDOMED, INSTRUMENT EUROPEEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT (IEVP), Document de Stratégie régionale (2007-2013) et Programme indicatif régional (2007-2013) pour le partenariat Euro-méditerranéen.

FLORIDI Maurizio, Beatriz SANZ CORELLA et Stefano VERDECCHIA (2009), « Etude de capitalisation des programmes d'appui au renforcement des capacités des acteurs non étatiques sous le 9^{ème} FED », Rapport Final.

Forum tuniso-français de la société civile (2001), Dossier de presse et Conclusions.

OCCHIO Caterina, Jean-Paul Nicolau, Bernard Fourcade, Marc Raynaud (2011) « Mission d'Assistance Technique pour l'Identification et la Formulation d'un Programme d'Appui au Secteur de l'Emploi en Tunisie », Rapport de formulation.

OCDE (2003), « Quel rôle pour la société civile dans les stratégies de réduction de la pauvreté ? », Appropriation et partenariat, Etudes du Centre de Développement sous la direction de de Ian Smillie et Henri-Bernard Solignac Lecomte.

OTAYEK René (coord.) (2003), « Les sociétés civiles du Sud. Un état des lieux dans trois pays de la ZSP: Cameroun, Ghana, Maroc », Centre d'études sur l'Afrique noire, Bordeaux,

OTAYEK René (2002), « Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », Revue Internationale de Politique Comparée, vol. 9, n° 2.

PLANCHE Jeanne (2004), « Accompagner l'émergence et le renforcement des sociétés civiles Mieux comprendre les enjeux », Coopérer aujourd'hui n° 38, Groupe de recherche et d'échanges technologiques, Comité français de solidarité internationale.

WEERTS Laurence (2004), « Quatre modèles théoriques pour penser la société civile dans l'ordre juridique international », Rapport présenté lors du séminaire fermé Société civile et démocratisation des organisations internationales, 28 et 29 mai 2004, à l'Université libre de Bruxelles.

Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (2011), « Etablissement d'un répertoire des associations et ONG en Tunisie et le renforcement des capacités d'influence et d'action des ONG de défense des droits de l'homme. », Rapport Final.

UNICEF (2007), « Identification et analyse des compétences des associations actives dans le domaine de l'enfance », Rapport de consultance sous la direction de Lassaad MESSAOUI.

6.4 QUESTIONNAIRE

FORMULATION D'UN PROGRAMME D'APPUI A LA SOCIETE CIVILE EN TUNISIE (UNION EUROPEENNE)

QUESTIONNAIRE « ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE »

Dénomination de l'OSC :

Sigle :

Année de création :

Adresse :

Tél :

E.mail / site web :

Nombre d'adhérents :

Personne à contacter :

Zones d'intervention de l'OSC :

☐ National

☐ Régional - Région :

☐ Local rural - Ville/localité :

☐ Local urbain - Ville/quartier :

Domaines d'intervention de l'OSC

Préciser parmi les domaines d'intervention suivants, les principaux domaines d'intervention de l'OSC:
(mettez 1 ,2 ,3 ... selon l'ordre de priorité)

	Droits humains		Agriculture		Jeunesse
	Education et alphabétisation		Lutte contre la corruption - transparence		Micro-finance et promotion de l'emploi
	Femmes		Santé et nutrition		Sports
	Sécurité alimentaire et secours d'urgence		Hydraulique et assainissement		Nouvelles technologies de l'Information
	Enfants et famille		Education citoyenne		Défense des consommateurs
	Handicapés		Environnement		Autres :

L'OSC appartient-t-elle à des réseaux, fédérations, plates-formes

..... nationaux ? ☐ non ☐ oui

Le(s)quel(s) ?

.....

..... internationaux ? ☐ non ☐ oui

Le(s)quel(s) ?

.....

Principales activités réalisés ces 3 dernières années	
Intitulé ou très brève description	Principaux bailleurs de fonds

L'OSC a-t-elle participé-t-elle à des forums, tables rondes, séminaires, ateliers ?

☐ non ☐ oui

Si oui, lesquels ?

.....

Quelles sont les principales forces de votre OSC ?	
Quelles sont les principales faiblesses de votre OSC ?	
Quels sont les principaux problèmes rencontrés par votre OSC ?	
Quels sont les principales opportunités à saisir par votre OSC ?	

Quels sont en Tunisie les thèmes et/ou secteurs d'action dans lesquels le renforcement des organisations de la société civile vous semble prioritaire ?

Quel est votre avis sur la concertation et la collaboration actuelles entre les organisations de la société civile et les autres acteurs (ministères, services techniques décentralisés, municipalités,) ?

Et quelles pistes d'amélioration suggérez-vous ?

Dans quels domaines les organisations de la société civile peuvent-elles contribuer à la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques ?

Pouvez-vous ici donner quelques exemples de « histoires à succès » de la société civile tunisienne ?

Connaissez-vous bien les actions (réussies) de la société civile au niveau international ?

☐ non ☐ oui

Veuillez donner quelques exemples.

6.5 LISTES DES ORGANISATIONS ET PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE CONSULTATION (*Listes non-exhaustives*)

Atelier de consultation générale au Kef, le lundi 30 janvier 2012

- ACDNO
- Association de développement et d'égalité Ain Sallem - Ain Draham
- Association de l'environnement et de la culture
- Association protection de l'environnement et de la qualité de vie
- ASSADIK
- Association art pour le cinéma et le théâtre du Kef
- Association Insaf le Kef
- Association ACDNO
- Association amicale de la culture
- Association de défense des droits de l'enfant
- Association de développement de Krib
- Association de formation - emploi des femmes et jeunes
- Association de soins des gens âgés
- Association de soutiens des jeunes promoteurs
- Association des artisanes de Tajerouine
- Association des créateurs engagés pour une culture libre de Jendouba
- Association manifeste 20 mars du développement
- Association pour la protection de l'environnement de Béja
- Association RésO
- Association tunisienne pour le développement éducatif
- Dar Zama Hannibal
- Fondation El Kef pour le développement régional
- Kolna Twensa
- Les amis de Khoumirie
- OFIYA
- U.R.A.K
- Union pour le travail et dignité

Atelier de consultation générale à Kasserine, le mardi 31 janvier 2012

- Association ABCDE
- Afturd (Twiza)
- APFA
- Association Alfa Step
- Association Alyakine (développement durable)
- Association Elle
- Association régionale de protection de l'environnement
- Association Tigar
- Azer pour le développement durable
- Bureau du Programme de la Coopération Suisse à Kasserine
- Chabeb Net
- Club Unesco Feriana

- Forum de développement
- Office de Développement du Centre Ouest (ODCO)
- Tigar - Citoyenneté paritaire
- Unesco

Atelier de consultation générale à Gafsa, le mercredi 1 février 2012

- Association 1000 volontaires
- A.O.CPG
- AAO Gafsa
- Amicale des cadres cpg
- Association Oum Elaleg
- Association pour la sauvegarde de la médina
- Association ch sidi aiche
- Association tourisme 21
- Association initiative
- Citoyens de Gafsa
- Club Unesco
- Initiative El Guettar
- Forum de la citoyenneté du travail et du développement
- FTCA
- Gafsa initiative
- IRANA GSAR Gafsa
- J.C.I Gafsa
- Jeune de développement
- Mercy Corps
- Municipalité de Gafsa
- Nos amis les oiseaux
- U.T.A.I.M Gafsa
- UNESCO Moulare
- UNESCO Nefta
- UTSS
- UtSS Gafsa

Atelier de consultation à Gabès, jeudi 2 février 2012

- A.D.G.O
- APNE
- Association caritative Dkhilet Toujane
- Association de la protection de l'environnement
- Association INTEJ
- Association la Volonté
- Association AMAL
- Association autisme ATFELOUNA
- Association enfance espoir
- Association promotion et de développement
- Association tunisienne de défense de droit de l'enfant
- Dar el Founoun Gabès

- Design Made in Tunisie- DAMITA
- Gabès D.E.F.D.E
- Gabès Défie
- Gouvernorat
- JCI Gabès
- L.T.D.H
- Radio OASIS FM
- Voix de l'enfant Médenine

Atelier de consultation générale à Kairouan, le vendredi 3 février 2012

- ADLESK
- ADO Oueslatia
- AKAD
- Amis du livre
- ARDD Monastir
- ASDA Kairouan
- ASM Kairouan
- Ass Chabab Okba contre la malfeasance et la corruption
- Ass laamar - Sbeikha
- Ass Okba pour la culture
- Association Founoun
- Association Kairouan
- Azer
- BAD
- Bureau de coopération du Danemark en Tunisie
- CISS
- CUIAK
- Diffusion de la culture numérique + JCE
- GIZ PAEI
- Gouvernorat + association
- JCI Kairouan/Jawhara Fm
- Kairouanis pour une culture citoyenne
- Observatoire du financement culturel
- Observatoire Jeunesse Démocratie
- RFI
- Rotary Kairouan

Atelier de consultation générale à Tunis, le mardi 7 février 2012

- A.I.D
- Association des habitants Mourouj 2
- Association Tunisienne pour le développement de la pêche artisanale
- Association de défense droit de l'enfant
- Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement
- Association Tunisienne de défense droit de l'enfant
- Association Tunisienne développement de la culture et la citoyenneté
- ATED

- ATEMJ
- ATUMED et Gabes horizon
- Bureau de coopération Tunisie- Danemark
- Continuité des générations
- Culture Funding Watch
- Défense de droit de l'enfant
- Democracy Reporting International
- Express fm
- F.T.C.U.A
- F.T.D.C
- Fédération tunisienne des clubs Unesco - Alesco
- Femmes et leadership
- FJCC/ATFD
- Free Sight associations
- Gouvernorat de Tunis
- Institut de presse et des sciences et de l'information
- JCI Sokra
- L.T.D.H
- Onu femmes
- R.F.I
- Radio cap FM
- Randet
- Tounesna
- Tunisia water think thank
- Tunisie tolérance
- Ulysse FM
- Villes et banlieues citoyennes
- WWF Tunis office

Atelier de restitution - Concertation du 15 Mars 2012 à Tunis

- ARGA développement Gafsa
- Tourisme 21 -Gafsa
- Club Unesco Alesco Feriana
- A.S.M. Kairouan
- CISS
- GIZ
- Ministère d'Investissement et Coopération Internationale (MICI)
- Agence de Coopération espagnole (AECID)
- Institut Français de Tunisie (IFT)
- AAO et ADD Gafsa
- WWF Tunisie
- Ligue Tunisienne pour les Droits de l'Homme (LTDH)
- IFEDA
- Tounissiet
- Al Yakine
- Jeune Observatoire pour la Démocratie

- GFA
- ATED
- AFD
- UNFPA
- Association des Artisanas Tajerouine
- Association des créateurs engagés pour une culture libre
- FEMDH
- Kolna Twensa
- Association Tunisienne pour l'Eveil Démocratique (ATED)
- Banque Africaine de Développement (BAD)
- AKAD
- RANDET

6.6 LISTE DES ORGANISATIONS CONSULTEES EN REUNIONS BILATERALES

Organisations de la Société Civile Tunisienne

- Association Touensa
- Association Amis des Oiseaux
- Jeune Chambre Economique Internationale
- Association Tounissiet pour la Femme et le Développement
- AMAL
- Touensa, Eveil et vigilance
- Bus Citoyen
- GDA Sidi Amor
- Association Tunisienne Protection Nature Environnement, section Korba
- Association des Amis du Belvédère
- Association Tunisienne de défense des droits de l'enfant
- Al Baraka
- Association Active de Développement de Sejnane
- RANDET
- Réseau OFIYA
- Association Tunisienne Développement Pêche Artisanale
- ATFD
- Association Féminine Mouatinat
- AFTURD
- Association Ensemble
- Free Sight Association
- Sawty
- Radio Ulysse
- Ligue des Electrices Tunisiennes
- Youth Skills Association
- Association Irtikaa pour une participation féminine effective
- Observatoire de la Diversité
- Union des Tunisiens Indépendants pour la Liberté
- Association Pour l'Agriculture Durable
- Association Tenmya 21
- Organisation Mondiale Contre la Torture
- Avocats Sans Frontières
- Association de Formation et d'Intégration Professionnelle Tunisie
- Association de la Continuité des Générations

ONG Internationales

- Réseau Euro- Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH)
- Institut Méditerranéen
- ENDA Inter-arabe
- Arab Democracy Foundation
- WWF
- CISS Coop Internationale Sus-Sud

- ENDA Inter-arabe
- Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'homme (FEMDH)

Partenaires Techniques et Financiers

- BAC (Bureau Associations Conseil IFT)
- AECID
- VNG International
- PNUD
- GIZ
- AECID
- AFD
- Unicef – Bureau Tunisie
- FNUAP
- IFT
- IFT
- GIZ
- AFD
- MEPI
- Ambassade de Suisse
- GIZ
- Ambassade USA
- UE
- Bureau Coopération Danemark
- FNUAP
- British Council
- Délégation Wallonie Bruxelles – Tunis
- Agence Japonaise de coopération Internationale – bureau Tunisie

Institutions Nationales

- Ministère de la Planification et du développement Régional
- IFEDA
- Premier Ministère
- DG Coopération transfrontalière – MICI Tunisie
- MICI
- Centre de Défense et d'Intégration Sociale
- IFEDA
- Ministère Environnement
- Ministère des Affaires Sociales
- Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation / Ministère de l'Intérieur